



# Rapport annuel 2021

En route.  
Vers mieux.



# Contenu

- 3. Rapport de gestion statutaire**
- 34. Comptes annuels statutaires**
- 117. Secteurs d'activités**
- 130. Rapport du collège des commissaires sur les comptes statutaires**

# **Rapport de gestion statutaire**

## **Rapport de gestion de la SNCB établi en application des articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés**

Le Conseil d'Administration établit son rapport de gestion conformément aux prescriptions des articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés.

### **1. Evolution des activités et des résultats**

#### ***Référentiel comptable***

Depuis l'exercice 2011, la comptabilité de la SNCB est tenue selon les normes comptables IFRS, conformément à l'article 89 du contrat de gestion conclu avec l'Etat, mais aussi afin de répondre aux attentes des investisseurs.

Les comptes sociaux annuels sont cependant établis selon deux référentiels comptables (les normes B-GAAP Belges et les normes IFRS).

Étant donné que ce rapport annuel est joint aux comptes déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, lesquels sont établis selon les normes belges, les chiffres mentionnés ont été déterminés selon ce référentiel comptable.



## Compte de résultats

Compte de résultats (en M €)	2021	2020	Delta
<b>Ventes et prestations de services</b>	<b>2.248,6</b>	<b>2.400,2</b>	<b>-151,6</b>
Chiffre d'affaires	1.941,9	2.204,3	-262,4
Stocks en cours de fabrication et produits finis et commandes en cours d'exécution	25,1	19,0	6,0
Production immobilisée	105,8	112,7	-6,9
Autres produits d'exploitation	42,7	45,6	-2,9
Produits d'exploitation non récurrents	133,1	18,5	114,6
<b>Charges de ventes et de prestations de services</b>	<b>-2.201,9</b>	<b>-2.470,5</b>	<b>268,6</b>
Approvisionnements et marchandises	-107,0	-106,8	-0,2
Services et bien divers	-2.084,8	-2.337,2	252,4
Autres charges d'exploitation	-5,3	-9,9	4,6
Charges d'exploitation non récurrentes	-4,8	-16,6	11,8
<b>EBITDA (résultat opérationnel)</b>	<b>46,7</b>	<b>-70,3</b>	<b>117,0</b>
Amortissements récurrents	-469,3	-443,5	-25,7
Réductions de valeur	-20,0	-27,3	7,2
Provisions	36,4	-32,7	69,1
<b>EBIT</b>	<b>-406,2</b>	<b>-573,8</b>	<b>167,6</b>
Résultats financiers	406,0	360,9	45,1
<b>EBT</b>	<b>-0,2</b>	<b>-212,9</b>	<b>212,7</b>
Impôts	-0,1	0,0	-0,2
<b>Résultat</b>	<b>-0,3</b>	<b>-212,9</b>	<b>212,6</b>

### EBITDA (résultat opérationnel)

Le résultat opérationnel avant amortissements récurrents, réductions de valeurs et provisions, comprend tant les coûts et produits récurrents que les coûts et produits non récurrents, soit:

	2021	2020	Delta
Résultat opérationnel récurrent	-81,6	-72,2	-9,4
Résultat opérationnel non récurrent	128,3	1,9	126,4
<b>EBITDA</b>	<b>46,7</b>	<b>-70,3</b>	<b>117,0</b>

Depuis la deuxième moitié du mois de mars 2020 et jusqu'à aujourd'hui, la SNCB subit des pertes opérationnelles importantes à cause de la situation sanitaire liée au Covid-19. En 2020, l'Etat a accordé une compensation exceptionnelle de 288,0 M€ pour couvrir partiellement l'impact de la crise sur les résultats opérationnels liés aux missions de service publics pour l'année 2020. En 2021, une compensation exceptionnelle de 301,0 M€ a été accordée à la SNCB pour l'année 2021. Le montant promérité pour l'année 2021 a été comptabilisé dans le chiffre d'affaires et le solde de 2,1 M€ dans les dettes à un an au plus.

En juillet 2021, une partie de la Belgique a subi d'importantes inondations. Pour compenser les coûts qu'elles ont causés à la SNCB (principalement la mise en circulation de bus alternatifs), l'Etat a accordé une compensation de 4,9 M€.

La diminution du résultat opérationnel **récurrent** (-9,4 M€) provient principalement de :

- la diminution du chiffre d'affaires pour 262,4 M€ dont principalement -260,3 M€ de diminution des subsides d'exploitation notamment liée à un ajustement de la subvention fixe et variable pour refléter la diminution de la redevance d'infrastructure (nouvelle formule) partiellement atténués par +7,9 M€ d'augmentation du chiffre d'affaires national (hors IC NL) suite à la reprise progressive du trafic et des ventes ;
- la diminution des services et biens divers de 252,4 M€ dont -295,9 M€ suite à la diminution de la redevance infrastructure et +35,5 M€ suite à l'augmentation de l'énergie de traction.

Le résultat opérationnel **non récurrent** s'élève à 128,3 M€ au 31 décembre 2021 contre 1,9 M€ au 31 décembre 2020 (+126,4 M€). En 2021, il se compose principalement de :

- +71,5 M€ de plus-values non récurrentes suite à des opérations réalisées sur des immobilisations corporelles ;
- +37,7 M€ d'indemnités reçues dans le cadre d'un accord commercial relatif à la livraison de matériel roulant ferroviaire ;
- +14,9 M€ suite aux fusions avec les filiales Eurogare et B-Parking ;
- +6,3 M€ d'utilisations et reprises de provisions pour risques et charges non récurrentes (principalement relatives à des litiges juridiques) ;
- -4,7 M€ d'amortissements et réductions de valeur nets non récurrents sur actifs immobilisés.

En 2020, le résultat opérationnel non récurrent de 1,9 M€ se composait principalement de :

- +17,2 M€ d'indemnités à recevoir dans le cadre d'un accord commercial relatif à la livraison de matériel roulant ferroviaire ;
- -16,5 M€ d'amortissements et réductions de valeur nets non récurrents sur actifs immobilisés.

### ***Autres éléments importants du résultat***

Après prise en compte des amortissements récurrents (-469,3 M€), réductions de valeur (-20,0 M€) et provisions (+36,4 M€), le résultat d'exploitation (EBIT) s'élève à -406,2 M€ en 2021.

Les résultats financiers de 2021 sont positifs à hauteur de 406,0 M€. Ces résultats se composent principalement :

- des prises en résultat des subsides en capital (436,6 M€);

- des prises en résultat des subsides d'intérêts (4,1 M€) ;
- des prises en résultat des montants perçus antérieurement lors d'opérations de financement alternatifs (3,1 M€);
- de la reprise de la provision financière pour produits dérivés (6,1 M€);
- des dividendes des participations (1,7 M€) ;
- des charges nettes de la dette supportées par la SNCB (-34,9 M€);
- des réductions de valeur de -14,4 M€ sur des participations.

Le résultat net de l'exercice est négatif à concurrence de -0,3 M€.

## Bilan

Bilan (en M€)	2021	2020	Δ	Δ %
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>8.682,2</b>	<b>8.466,4</b>	<b>215,8</b>	<b>2,5%</b>
Immobilisations incorporelles	235,2	228,4	6,8	3,0%
immobilisations corporelles	8.056,1	7.840,9	215,2	2,7%
immobilisations financières	390,8	397,1	-6,3	-1,6%
<b>Actifs circulants</b>	<b>3.330,9</b>	<b>3.451,8</b>	<b>-120,9</b>	<b>-3,5%</b>
Créances à plus d'un an	975,4	1.014,5	-39,1	-3,9%
Stocks et commandes en cours d'exécution	410,4	382,6	27,8	7,3%
Créances à un an au plus	1.165,1	1.098,9	66,2	6,0%
Placements de trésorerie	245,3	319,8	-74,4	-23,3%
Valeurs disponibles	419,6	532,1	-112,5	-21,1%
Comptes de régularisation	115,0	103,9	11,1	10,7%
<b>Actif</b>	<b>12.013,1</b>	<b>11.918,2</b>	<b>95,0</b>	<b>0,8%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>7.357,4</b>	<b>7.125,5</b>	<b>231,9</b>	<b>3,3%</b>
Capital	249,0	249,0	0,0	0,0%
Plus-values de réévaluation	101,9	102,4	-0,5	-0,5%
Pertes reportées	-639,3	-639,0	-0,3	0,1%
Subsides en capital	7.645,8	7.413,1	232,7	3,1%
<b>Provision et impôts différés</b>	<b>627,2</b>	<b>676,0</b>	<b>-48,9</b>	<b>-7,2%</b>
Provisions	627,2	676,0	-48,9	-7,2%
<b>Dettes</b>	<b>4.028,6</b>	<b>4.116,6</b>	<b>-88,0</b>	<b>-2,1%</b>
Dettes à plus d'un an	2.551,5	2.510,1	41,3	1,6%
Dettes à un an au plus	1.110,7	1.207,0	-96,3	-8,0%
Comptes de régularisation	366,4	399,5	-33,1	-8,3%
<b>Passif</b>	<b>12.013,1</b>	<b>11.918,2</b>	<b>95,0</b>	<b>0,8%</b>

Le total du bilan de la SNCB au 31 décembre 2021 s'élève à 12.013,1 M€, soit une augmentation de 95,0 M€ par rapport au 31 décembre 2020 (11.918,2 M€).

La structure bilantaire reste caractérisée par une part importante d'actifs immobilisés (8.682,2 M€), représentant essentiellement les immobilisations corporelles (8.056,1 M€).

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 8.291,4 M€ au 31 décembre 2021 et augmentent de 222,1 M€ par rapport au 31 décembre 2020, principalement suite aux investissements réalisés en 2021 (713,0 M€) diminués des amortissements (-473,9 M€), aux cessions d'actifs au cours de l'exercice (-28,5 M€) et à la fusion avec Eurogare (-21,0 M€ principalement l'annulation des acomptes versés par la SNCB).

Les nouveaux investissements comprennent entre autres 425,7 M€ pour l'acquisition et la rénovation de matériel roulant, 146,6 M€ pour l'accueil des voyageurs, 48,0 M€ pour les investissements dans les ateliers et 80,0 M€ pour l'amélioration des processus et la digitalisation.

Les actifs immobilisés ont été financés à 90,93% par des subsides en capital de l'autorité fédérale et à 1,28% par d'autres pouvoirs publics.

Les immobilisations financières s'élèvent à 390,8 M€ au 31 décembre 2021 et diminuent de 6,3 M€ par rapport au 31 décembre 2020 (397,1 M€). Le montant au 31 décembre 2021 représente principalement les participations dans THI Factory, Eurostar International Ltd et Eurofima.

Le reste de l'actif est formé par des actifs circulants (3.330,9 M€) qui se composent entre autres de 975,4 M€ de créances à plus d'un an, de 1.165,1 M€ de créances à un an au plus et de 664,9 M€ de placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Parmi les créances figurent notamment 1.283,9 M€ de créances envers l'Etat et d'autres pouvoirs publics (créances dans le cadre de la reprise de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (Back to Back), créances relatives aux subsides d'exploitation et en capital et créances envers l'Etat et les Régions dans le cadre de conventions particulières pour le financement des investissements et dans le cadre du contrat de gestion) et 371,1 M€ de cautionnements déposés dans le cadre des CSA ("Credit Support Annex" liés à des produits de couverture financière).

Le passif est principalement constitué de 7.357,4 M€ de capitaux propres, 627,2 M€ de provisions pour risques et charges (dont 119,9 M€ pour les autres avantages au personnel à long terme, 35,0 M€ pour les litiges juridiques et 7,4 M€ pour la provision à caractère financier), 2.551,5 M€ de dettes à plus d'un an et 1.110,7 M€ de dettes à un an au plus.

La dette à plus d'un an et à un an au plus (3.662,2 M€) comprend notamment 2.350,7 M€ de dettes financières (partie à long terme), 536,0 M€ de dettes financières à plus d'un an échéant dans l'année, 355,3 M€ de dettes commerciales, et 180,3 M€ d'acomptes reçus sur commandes.

### ***Evolution de la dette***

Par **dette financière nette** de la SNCB, il faut entendre:

- La dette contractée auprès des institutions financières ;
- + les dettes de location-financement au passif du bilan;
- + les prêts de trésorerie (cash-pooling) et les dettes portant intérêts vis-à-vis des filiales et sociétés apparentées;
- les placements de trésoreries destinés aux remboursements partiels du montant nominal de la dette contractée auprès des institutions financières;
- les opérations "back to back" conclues avec l'Etat dans le cadre de la reprise de la dette au 1er janvier 2005 (AR du 30 décembre 2014);
- les avances de trésorerie (cash-pooling) et les créances portants intérêts vis-à-vis des filiales et sociétés apparentées;



- les valeurs disponibles et placements de trésorerie auprès d'institutions financières lorsqu'ils ne sont pas gérés pour le comptes de tiers (Fonds RER, ...).

La dette financière nette s'élève à 2.066,7 M€ au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 72,5 M€ en un an de temps (1.994,2 M€ au 31 décembre 2020).

La dette financière nette ne donne pas toujours une image économique de la dette de la SNCB. Afin d'obtenir une vue économique de la dette financière, un certain nombre d'éléments sont ajoutés à la dette financière nette. Ainsi, par **dette économique** de la SNCB, il faut entendre :

- La dette financière nette;
- +/- le solde des cofinancements régionaux;
- + le solde des subsides en capital perçus non consommés;
- +/- le solde des créances et dettes commerciales;
- +/- le solde des cautionnements versés et reçus relatifs aux conventions CSA;
- la créance nette relative aux subsides d'exploitation.

La dette économique s'élève à 2.314,1 M€ au 31 décembre 2021 par rapport à 2.363,3 M€ au 31 décembre 2020, soit une diminution de 49,2 M€.

Conformément à la politique financière de la SNCB la dette nette long terme devrait être de minimum 75% et de maximum 90% à taux fixe et de minimum 10% et de maximum 25% à taux variable. Les pourcentages de la dette à taux fixe et variable se montent respectivement à 87,71% et 12,29% au 31 décembre 2021.

### **Informations sur les participations**

Conformément à la loi du 26 janvier 2018, ci-dessous, une liste exhaustive de toutes les sociétés dans lesquelles la SNCB détient directement ou indirectement une participation, avec mention du pourcentage de détention :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %
	31/12/2021
A+ Logistics	100,00
De Leew e II	100,00
Publifer	100,00
Train World	100,00
YPTO	100,00
Railtour	100,00
BeNe Rail International	50,00
K. EUR Development	50,00
HR Rail	49,00
THI Factory	40,00
Wetenschapspark Leuven Noord	33,33
Thalys International	30,00
Terminal Athus	25,42
Belgian Mobility Card	25,00
Optimobil Belgium	24,01
ICRRL	14,99
Railteam	10,00
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80
Hit Rail	9,52
Eurostar Intern. Ltd	5,00
THV Hassalink.be	5,00
BC Clearing	4,73
Eurail GIE	1,38
Eurail BV	1,71

## 2. Evénements importants postérieurs à la date du bilan

Nous n'avons pas connaissance d'événements importants qui seraient survenus entre la date de clôture des comptes et la date de leur arrêté.

## 3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Il y a lieu de noter qu'actuellement, un nouveau contrat de gestion n'a pas encore été conclu avec l'Etat.

Les travaux préparatoires en vue de l'établissement d'un nouveau contrat de gestion entre la SNCB et l'Etat se poursuivent, le Ministre de tutelle ayant fait part lors de la présentation de sa note de politique à la Chambre des Représentants, de l'intention du gouvernement de procéder à l'attribution directe de la mission de service public de transport intérieur de voyageurs par rails à la SNCB pour une durée de 10 ans d'ici fin 2022. L'Etat belge a, en ce sens et comme le requiert la réglementation européenne, publié cette intention au Journal officiel de l'Union européenne en date du 26 novembre 2021. Outre les obligations de la SNCB, le contrat de gestion définira les missions de service public dont elle sera chargée de l'exécution, dont l'offre de transport, l'accueil des voyageurs et la politique commerciale, ainsi

que la compensation financière que la SNCB recevra pour l'exécution de ces missions et la trajectoire de performance que la SNCB devra suivre au cours du contrat.

Dans l'intervalle, le contrat de gestion 2008-2012 a été prolongé et des règles provisoires valant contrat de gestion ont été fixées par l'arrêté royal du 22 décembre 2020. Cet arrêté royal fixe provisoirement la dotation que la SNCB a reçue pour la période 2020 à 2021, pour ses missions de service public tant au niveau des investissements que de l'exploitation. Par ailleurs, des subsides ont été octroyés à la SNCB par cet arrêté royal pour la période 2020 à 2021, pour couvrir le coût de projets spécifiques concernant la lutte contre le terrorisme et le radicalisme. Un arrêté royal similaire a été adopté concernant l'année 2022.

En outre, la SNCB continuera à recevoir également de l'Etat une partie du « milliard vertueux » servant à finaliser les chantiers RER et à réaliser des investissements stratégiques dans les Régions. Ces investissements font l'objet du Plan Stratégique Pluriannuel d'Investissements 2018-2031.

La SNCB continue par ailleurs à subir les conséquences importantes de la pandémie Covid-19, et ce encore avec un impact des quatrième et cinquième vagues Covid qui sera encore important sur les comptes de 2022. La SNCB suit de près les conséquences structurelles sur le trafic et les recettes commerciales de cette crise et des changements de comportements de mobilité qu'elle pourrait entraîner, ainsi que la façon d'y répondre. Il convient de noter que, tout comme pour les exercices 2020 et 2021, la SNCB a transmis à sa tutelle une demande de compensation des pertes Covid pour l'année 2022. Notons enfin, en terme de perspectives futures, que la SNCB, sur base des projections actuelles, escompte pour 2023 un retour au niveau de 2019 du nombre de voyageurs pour le segment loisirs, s'attend à retrouver en 2024 un niveau de voyageurs globalement équivalent à celui de 2019, et table sur une croissance de 40% du segment loisirs à l'horizon 2032.

Les premières semaines de 2022 sont également marquées par l'envolée de l'inflation en général et des prix de l'énergie en particulier. La hausse des tarifs de l'énergie, déjà marquée dans les derniers mois de 2021, s'est accélérée au mois de janvier 2022 et encore plus à partir du mois de février avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Vu que le contrat d'approvisionnement en énergie prévoit l'achat spot de 25% des volumes sur le Belpex l'année en cours, cette hausse aura un impact majeur sur les comptes de la SNCB en 2022. La SNCB devant « cliquer » en 2022 le prix d'approvisionnement pour les années 2023 et 2024, cette hausse aura également un impact sur les comptes des années suivantes. Parallèlement, le prix du carburant et les ambitions climatiques des gouvernements pourraient inciter davantage de voyageurs à se déplacer en train.

Notons enfin que l'inflation généralisée a également un impact sur l'indexation des salaires, qui est prévue 3 fois en 2022 (contre 1 fois prévue dans le budget 2022).

De manière plus générale, la guerre consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie crée un climat d'incertitude majeure au plan socio-économique, notamment en termes de croissance économique et d'évolution des prix au plan mondial. Des impacts sont à attendre notamment sur la demande de transport, sur la structure de coûts de l'entreprise ou encore sur les finances publiques avec de possibles conséquences sur la disposition de l'Etat à refinancer le secteur ferroviaire.

#### **4. Activités en matière de recherche et de développement**

La société a mené certaines activités en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice 2021. Ces activités se situent dans les domaines du développement expérimental, de la recherche industrielle et de la digitalisation dans le cadre des activités liées à l'organisation et à la commercialisation du trafic ferroviaire. Plus précisément pour ce dernier point, les activités en matière de recherche et de développement sont menées dans les buts suivants :

- améliorer l'activité opérationnelle du trafic ferroviaire pour, entre autre, une meilleure ponctualité, une efficacité énergétique et la sécurité du personnel et des voyageurs ;
- améliorer l'information aux voyageurs via de nouvelles idées et applications ;
- poursuivre la digitalisation des canaux de vente (entre autre les distributeurs automatiques de tickets).

#### **5. Succursales**

La SNCB ne dispose pas de succursales.

#### **6. Application des règles de continuité**

La crise sanitaire persistante continue à peser sur les résultats opérationnels de l'entreprise. A cela s'ajoute une augmentation du coût de l'énergie. Sur base d'une analyse des conséquences financières attendues et en particulier de la position actuelle de liquidité, des flux financiers attendus et des sources financières disponibles, il apparaît que la continuité des activités de la SNCB n'est pas compromise. D'autant plus que la SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 M€ (la SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention de le faire).

Par conséquent, les comptes 2021 ont été établis dans une hypothèse de continuité des activités de la SNCB.

Le 15 novembre 2021, Moody's a publié une opinion de crédit sur la SNCB dans laquelle elle a confirmé le rating à long terme de A1 avec une perspective 'stable' et à court terme de P-1. Standard & Poor's a confirmé la note à long terme de A avec perspective 'stable' et confirmé le rating à court terme de A-1 au 24 novembre 2021.

## **7. Reporting et controle**

Une attention particulière a été consacrée au développement des moyens de contrôle budgétaire et de reporting dans le but de limiter les risques de non-respect des objectifs budgétaires et d'aligner l'ensemble des directions de l'entreprise sur les objectifs communs aussi bien en termes économiques et financiers qu'en termes opérationnels et de qualité du service à la clientèle.

Les indicateurs-clés de performances (KPI's) développés dans ce cadre sont également utilisés pour rapporter à l'Etat les obligations de performance contenues dans le contrat de gestion.

Chaque mois, un rapport d'activités des opérations financières est établi par le service Trésorerie à l'intention du management de la Direction Finance, de la Comptabilité, de l'Audit Interne et du Collège des Commissaires.

Sur base régulière, la Direction Finance fait rapport sur les activités financières au Comité de Direction, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration, dans le cadre de la présentation des états financiers.

Par ailleurs, l'Audit Interne est chargé de contrôler le respect de la politique financière définie par l'entreprise en ce qui concerne la gestion de trésorerie et de la dette, la politique de placements et la gestion des risques financiers.

Eu égard à la réglementation interne en vigueur en matière de gestion et de réduction des risques, il est clair que les contrats existants concernant les produits dérivés n'auront qu'un impact marginal sur les risques de prix, de crédit, de liquidité et de cash-flow de la société.

Trimestriellement, ces risques sont évalués à leur valeur de marché et les provisions nécessaires sont constituées ou reprises.

Conformément à l'article 67 du contrat de gestion avec l'Etat, la Direction Finance fait rapport périodiquement au sujet de l'utilisation des moyens financiers du Fonds RER auprès de la Direction générale Politique de Mobilité durable et ferroviaire et au Ministre des Entreprises Publiques.

## **8. Risques et incertitudes liés à l'utilisation d'instruments financiers et à la situation financière de la société**

La SNCB mène une gestion active en vue de maîtriser les risques de liquidité, de change, d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'Administration, par laquelle cette gestion des risques est strictement réglementée.

Pour gérer les risques financiers il peut être fait appel à des produits dérivés à savoir les swaps, forward rate agreements, options, contrats de change à terme ayant un taux d'intérêt sous-jacent, l'inflation, des taux de change, des produits énergétiques (e.a. le diesel et l'électricité de traction) ou un crédit.

Pour la conclusion de transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties.

Les opérations de trading sont exclues.



### ***Risques de liquidité***

Lorsque des financements sont contractés, il est tenu compte de l'évolution prévue des cash flows futurs.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps. Ainsi, 20% au maximum de la dette nette à long terme peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

### ***Risques de change***

Toute opération d'endettement et chaque investissement qui impliquerait un risque de change cumulé pour la SNCB supérieur à 5 M€, devra être immédiatement et entièrement couvert en euro.

La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt variable ou fixe.

### ***Risque de taux d'intérêt***

Les méthodes de travail pour limiter les risques de liquidité sont également appliquées pour couvrir les risques de taux d'intérêt.

L'objectif est que la part de la dette à taux fixe représente 75% à 90% de la dette nette à long terme. Ce pourcentage peut être adapté en fonction des conditions du marché, moyennant le respect des procédures fixées.

Les préfinancements contractés par la SNCB pour le matériel RER et pour l'achat des locomotives de série 18, qui ont fait l'objet de couvertures, ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio.

### ***Risque de crédit***

Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent pas se faire en capital à risque. Ils sont soumis à des critères stricts de rating minimum des contreparties, en fonction de la durée du placement.

Des montants maximaux ont été fixés par contrepartie. Ces limites ne s'appliquent pas aux instruments émis ou garantis par l'Etat Belge, la Région Flamande, la Région Wallonne, la Communauté Française, la Communauté Germanophone ou la Région de Bruxelles Capitale ainsi qu'aux US Treasuries et les placements auprès d'Eurofima.

Ces limites ne s'appliquent pas non plus aux placements contractuels obligatoires dans le cadre de transactions de leasing auprès de la contrepartie du leasing ou la société mère de la contrepartie. Ces placements peuvent s'élever jusqu'à concurrence de l'encours des obligations de leasing.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par la SNCB, soit par la contrepartie, en cas de résiliation immédiate de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus avec celle-ci.

Par le recours aux CSA, le risque est limité à un montant maximal qui varie en fonction du rating de chaque partie.

Quant aux contreparties ayant reçu un "negative credit watch", aucune nouvelle opération ne peut être conclue pendant la période de "negative credit watch".

L'obligation de conclure un CSA ne s'applique pas à Eurofima.

### **Préfinancements et cofinancements des Régions**

La convention de coopération entre l'Etat, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale se rapportant au plan d'investissement pluriannuel 2001-2012 de la SNCB (alors unitaire) prévoit:

- le préfinancement de projets d'infrastructure d'intérêt régional, par lequel les montants préfinancés sont remboursés par l'Etat fédéral et les charges d'intérêts sont supportées par la Région concernée;
- le cofinancement de travaux concernant d'importants investissements ferroviaires, par lequel le coût du préfinancement (capital et intérêts) est intégralement remboursé par la Région concernée.

Le préfinancement suivant concerne la SNCB:

- la construction d'un parking à Louvain-la-Neuve (accord du 2 juin 2009) via un préfinancement avec la SNCB (mis en service en 2017) ;
- le solde non utilisé du préfinancement mentionné ci-avant servira à financer une partie des investissements pour le RER en Wallonie.

Et les cofinancements suivants :

- la construction d'une nouvelle voirie de désenclavement en vue de l'amélioration de l'accessibilité des abords de la gare de Malines, ainsi que le réaménagement des espaces publics (accord du 19 décembre 2008) via un contrat de financement avec la SNCB;
- l'intégration d'une gare routière dans la future gare de Mons (accord du 1<sup>er</sup> mars 2010) ainsi que dans la gare actuelle de Namur (accord du 4 septembre 2012) par un contrat de financement avec la SNCB .

Une convention de coopération a été conclue le 14 décembre 2010 avec la Région Flamande et De Lijn pour la réalisation d'une remise pour trams pour De Lijn à Ostende. A la fin des travaux (31.05.2016), la remise a été mise à disposition de De Lijn pour une période de 15 ans via une location-financement.

A mentionner encore que dans le cadre du Plan Stratégique Pluriannuel d'Investissement, un cofinancement régional est prévu avec la Région flamande pour le financement de projets de combi-mobilité et la prolongation de quais dans les gares de la ligne 19 Mol – Neerpelt – Hamont dans le cadre de l'électrification de la ligne.

### **Transactions avec parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché**

En application de l'Arrêté Royal du 10 août 2009, la SNCB est appelée à communiquer des informations complémentaires au sujet des transactions significatives avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché, notamment avec des sociétés qui remplissent plus d'un critère visé à l'article 1:24, §1<sup>er</sup>, alinéa premier du Code des Sociétés.

A titre de prudence, il est précisé également qu'aucune transaction significative n'est effectuée à des conditions autres que celles du marché avec des entreprises dont l'Etat, détenteur de 100% des actions représentatives du capital de la SNCB, n'est pas, directement ou indirectement, entièrement propriétaire. Aucune transaction significative n'a non plus été

effectuée à des conditions autres que celles du marché avec les membres des organes de gestion et de direction et les personnes qui leur sont liées.

Conformément à l'article 3:6, 9° du code des sociétés, la SNCB confirme l'indépendance et la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre de son comité d'audit.

# Corporate Governance

## Introduction

Les statuts de la SNCB sont fortement déterminés par son statut juridique de Société Anonyme de droit public. A ce titre, la SNCB est en premier lieu soumise à la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques. Pour les matières non visées par cette loi, elle est soumise au Code des Sociétés.

Dans le monde qui est le nôtre, la Corporate Governance constitue un enjeu majeur et requiert la plus grande attention et les règles les plus transparentes. La SNCB, en tant qu'entreprise publique, s'inscrit résolument dans ce mouvement de responsabilisation, de bonne gestion et de meilleur contrôle de ses activités. En raison de ses missions de service public, la responsabilité sociétale de la SNCB se trouve directement engagée vis-à-vis de son actionnaire de référence – l'Etat – et de ses clients: les citoyens qui prennent le train.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

En ce qui concerne les règles de gouvernance d'entreprise, la SNCB se conforme au code de référence imposé par l'arrêté royal du 12 mai 2019 (M.B. du 17 mai 2019), sauf dispositions contraires de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

Pour mener à bien ses missions, la SNCB s'appuie non seulement sur son Conseil d'Administration, mais également sur trois comités spécialisés, le Comité d'Audit, le Comité de Nominations et de Rémunération et le Comité d'Orientation RER, ainsi que sur le Comité de Direction ou encore d'autres comités ou commissions de concertation tels que :

- le Comité de Pilotage
- la Commission Paritaire Nationale
- le Comité d'Entreprise Stratégique,

sans oublier les organes de contrôle comme le Commissaire du Gouvernement ou le Collège des Commissaires.

L'ampleur des défis et priorités face auxquels la SNCB se trouve nécessite un alignement absolu, une participation et une implication de toutes les activités opérationnelles et de support, tant dans la préparation que dans l'exécution des décisions. Dans ce cadre et sans porter préjudice à ses compétences et à sa composition définies par la loi, le Comité de Direction du 21 août 2018 a décidé de mettre en place un Executive Committee.

Pour une description plus détaillée de la structure de gestion et des règles de fonctionnement des organes de gestion, il est renvoyé à la Charte de Corporate Governance publiée sur le site internet de la SNCB ([www.sncb.be](http://www.sncb.be)).

## **Dérogation au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020**

La SNCB se conforme aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, à l'exception :

- du principe 1 qui stipule que la Société adopte explicitement une structure de gouvernance et communique clairement son choix. En fait, la structure de gouvernance de la SNCB est définie par la loi du 21 mars 1991 et il s'agit d'une structure spécifique avec un Conseil d'Administration qui a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social et un Comité de Direction qui est chargé de la gestion journalière ;
- des dispositions 2.9 et 2.10 qui stipulent que le Conseil engage et licencie le CEO et assure un plan de succession du CEO. L'article 162 quater de la loi du 21 mars 1991 prévoit que l'administrateur délégué est nommé et révoqué par le Roi par arrêté délibéré en Conseil des Ministres ;
- les dispositions 3.4 et 3.5 qui prévoient que le Conseil d'Administration comprend au moins 3 administrateurs indépendants ainsi que les critères auxquels il faut satisfaire pour être un administrateur indépendant. L'article 162 bis de la loi du 21 mars 1991 prévoit que deux administrateurs répondent aux critères définis par le Code des Sociétés pour être considérés comme administrateur indépendant. La loi exclut explicitement un des critères énumérés dans la disposition 3.5 à savoir le critère 5.b. ;
- la disposition 4.19 qui stipule que le Conseil institue un Comité de Nomination composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants. L'article 161 ter prévoit que le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de quatre administrateurs, dont le président du Conseil d'Administration qui le préside et l'administrateur délégué.
- Les dispositions 4.21, 4.22, 5.1 à 5.6 qui établissent des procédures et des critères de sélection, qui régissent l'intervention du Comité de Nomination et de Rémunération dans la nomination des administrateurs non exécutifs, qui prévoient que le mandat d'administrateur n'excèdera pas 4 ans. L'article 162 bis §3 de la loi de 1991 prévoit que les mandats des administrateurs de la SNCB ont une durée de 6 ans. L'article 162 §2 prévoit que les administrateurs sont nommés par le Roi par arrêté délibéré en Conseil des ministres et sont choisis en fonction de la complémentarité de leurs compétences, à l'exception des deux administrateurs indépendants qui sont nommés par l'assemblée générale. Pour ces deux derniers, les procédures prévues par les dispositions du Code de gouvernance sont suivies.



## **1. Conseil d'Administration**

### **Composition**

La composition du Conseil d'Administration et la nomination des administrateurs sont réglées par l'article 162 bis de la loi du 21 mars 1991 et l'arrêté royal du 25 décembre 2016.

**En 2021, le Conseil d'Administration était composé comme suit :**

<u>Président</u> :	Jean-Claude FONTINOY jusqu'au 3 mai 2021 Thibaut GEORGIN à partir du 3 mai 2021
<u>Administrateur Délégué</u> :	Sophie DUTORDOIR
<u>Administrateurs</u> :	Filip BOELAERT, Martine DUREZ, Laurence GLAUTIER, Eric MERCENIER, Dirk STERCKX, Bart VAN CAMP ; Jean-Jacques CLOQUET, Marc DESCHEEMAECKER, Ermeline GOSELIN, Isabelle JEURISSEN, Kris LAUWERS, Saskia SCHATTEMAN jusqu'au 3 mai 2021 ; Déborah GERADON, Laurent LEVEQUE, An POOT, Wouter VAN BESIEN à partir du 3 mai 2021 ; Mathieu BIHET et Daan SCHALCK à partir du 10 mai 2021.
<u>Secrétaire</u> :	Nathalie BOULANGER

Les représentants des Régions au sein du Conseil, nommés conformément à l'AR du 25 avril 2014 relatif à la représentation des Régions dans les Conseils d'administration d'Infrabel et de la SNCB et dans le Comité d'orientation RER de la SNCB, sont :

M. Filip BOELAERT	Région flamande
Mme Martine DUREZ	Région wallonne
M. Eric MERCENIER	Région bruxelloise

Le mandat des administrateurs a pris cours le 3 mai 2021 à l'exception du mandat de MM. BIHET et SCHALCK qui a pris cours le 10 mai 2021 ainsi que du mandat des 3 administrateurs représentant les régions et de M. VAN CAMP qui a pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour les postes devenus vacants avant terme, les administrateurs ont été nommés pour achever le mandat en cours. Le mandat de l'administratrice déléguée a pris cours le 7 mars 2017. Ces mandats ont un terme de 6 ans.

### **Fonctions principales exercées en dehors de la SNCB par les administrateurs non-exécutifs :**

- M. GEORGIN, Founding partner and Managing consultant Igneos srl, administrateur de sociétés ;
- M. BIHET, délégué général MR et premier échevin à Neupré ;
- M. BOELAERT, Secrétaire général auprès de l'Administration Flamande, Département « Mobiliteit & Openbare werken » ;

- Mme DUREZ, administratrice de sociétés ;
- Mme GERADON, échevine de la mobilité à Seraing ;
- Mme GLAUTIER, membre du Comité de Direction chez Sowalfin, directrice générale Sofinex ;
- M. LEVEQUE, chef de cabinet de la Ministre et Vice-Présidente du Gouvernement wallon ;
- M. MERCENIER, Directeur de Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Mme POOT, conseillère mobilité au Cabinet de la Ministre et Vice-Présidente du Gouvernement flamand ;
- M. SCHALCK, CEO North Sea Port
- M. STERCKX, administrateur de sociétés ;
- M. VAN BESIEN, Coordinateur de la banque durable et éthique à la VDK Bank ;
- M. VAN CAMP, Directeur Omgeving Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel SA.

### **Fonctionnement - Fréquence des réunions**

L'article 10 des statuts stipule que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, au moins, quatre fois par an.

**Durant l'année 2021, le Conseil s'est réuni 14 fois. Le taux moyen de présence est de 96,9 %. Les participations individuelles sont reprises dans le rapport de rémunération.**

Dans les cas exceptionnels, dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit.

**Cette procédure n'a pas été suivie en 2021.**

### **Compétences**

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de l'entreprise publique. Il contrôle la gestion assurée par le Comité de Direction. Le Comité de Direction fait régulièrement rapport au Conseil.

En 2021, le Conseil d'Administration a pris des décisions sur et assuré le suivi d'un certain nombre de dossiers importants parmi lesquels :

- la préparation de la SNCB à la libéralisation du trafic national de voyageurs ;
- la préparation du Contrat de Service Public ;
- l'impact de la crise Covid sur les activités et la situation financière de la SNCB ainsi que de Thalys et Eurostar ;
- la stratégie intermodale et la stratégie train+vélo ;
- la commande de la 2<sup>ème</sup> tranche de la commande M7 et de locomotives quadruple type 17 ;
- la fusion par absorption de B-Parking et d'Eurogare ;

- la politique tarifaire 2022 ;
- l'intégration tarifaire Brupass XL et le projet-test Flex abo
- la rationalisation des points de vente.

### **Intérêt opposé de nature patrimoniale**

En 2021, la procédure telle que prescrite à l'article 7:96 CSA n'a trouvé application en aucun cas.

## **2. Comité d'Audit**

**En 2021, le Comité d'Audit était composé comme suit :**

Président : Marc DESCHEEMAECCKER jusqu'au 3 mai 2021  
Dirk STERCKX à partir du 10 mai 2021

Membres : Martine DUREZ, Laurence GLAUTIER et Dirk STERCKX (jusqu'au 10 mai 2021), An POOT (à partir du 10 mai 2021)

Secrétariat : Nathalie BOULANGER

Conformément à l'article 3:6 §1, 9° du CSA, le rapport de gestion doit justifier de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Mme Martine DUREZ possède un diplôme d'Ingénieur commercial Solvay et de Docteur en Sciences Economiques appliquées de l'U.L.B. Elle a enseigné à l'UMons, en tant que Professeur Ordinaire et responsable de la Chaire d'« Analyse et de Gestion Financières » avant de devenir CFO, puis Présidente du conseil d'administration de Bpost. Elle a été membre de comités économiques et scientifiques tels que la Commission des Normes comptables, le Conseil supérieur du Revisorat d'Entreprises, le Conseil de Surveillance de la Commission bancaire... Elle a également occupé des fonctions comme Régente de la BNB et expert auprès d'un Ministre des Entreprises Publiques. Elle est aussi administratrice de sociétés, notamment Ethiasco et Proximus.

L'existence du Comité d'Audit est prévue par la loi du 21 mars 1991 à l'article 161 ter.

Le Comité d'Audit assume les tâches que lui confie le Conseil d'Administration. En outre, il a pour mission d'assister le Conseil d'Administration par l'examen d'informations financières, notamment les comptes annuels, le rapport de gestion et les rapports intermédiaires. Il s'assure également de la fiabilité et de l'intégrité des rapports financiers en matière de gestion des risques.

Le Comité se réunit à intervalles réguliers. Le président du Comité peut convoquer des réunions spéciales afin que le Comité puisse mener à bien sa mission.

**Durant l'année 2021, le Comité d'Audit s'est réuni 9 fois. Le taux moyen de présence est de 100 %. Les participations individuelles sont reprises dans le rapport de rémunération.**

### **3. Comité de Nominations et de Rémunération**

**En 2021, le Comité de Nominations et de Rémunération était composé comme suit :**

Président : Jean-Claude FONTINOY jusqu'au 3 mai 2021  
Thibaut GEORGIN à partir du 3 mai 2021

Membres : Sophie DUTORDOIR,  
Jean-Jacques CLOQUET et Marc  
DESCHEEMAECCKER jusqu'au 3 mai 2021  
Laurent LEVEQUE et Daan SCHALCK à partir du  
10 mai 2021

Secrétariat : Nathalie BOULANGER

L'existence du Comité de Nominations et de Rémunération est prévue par la loi du 21 mars 1991 à l'article 161 ter.

Le Comité rend un avis sur les candidatures proposées par l'administrateur délégué en vue de la nomination des membres du Comité de Direction. Il fait des propositions au Conseil au sujet de la rémunération et des avantages accordés aux membres du Comité de Direction et aux cadres supérieurs et suit ces questions de manière continue. Il assume également les tâches que le Conseil d'Administration lui confie.

Le Comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société.

**En 2021, le Comité de Nominations et de Rémunération s'est réuni 2 fois. Le taux moyen de présence est de 100 %. Les participations individuelles sont reprises dans le rapport de rémunération.**

### **4. Comité d'orientation RER**

**En 2021, le Comité d'Orientation RER était composé comme suit :**

Président : Sophie DUTORDOIR

Membres : Filip BOELAERT, Martine DUREZ, et Eric  
MERCENIER ;  
Laurence GLAUTIER, Kris LAUWERS jusqu'au 3  
mai 2021 ;  
Mathieu BIHET et Wouter VAN BESSEN à partir du  
10 mai 2021.

Secrétariat : Nathalie BOULANGER

Ce Comité a été créé par la loi du 19 avril 2014 modifiant la loi du 21 mars 1991 en ce qui concerne la constitution du Comité d'Orientation RER (articles 161 sexies à 161 octies).

Le Comité d'Orientation RER établit une proposition de plan quinquennal relative à l'exploitation du RER qui sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Il rend chaque année un rapport sur la mise en œuvre du plan

quinquennal et formule des recommandations sur celle-ci. De sa propre initiative ou à la demande du Conseil d'Administration, il rend un avis préalable sur les propositions de décisions relatives à l'exploitation du RER.

**En 2021, le Comité d'Orientation RER s'est réuni 2 fois. Le taux moyen de présence est de 91,6 %. Les participations individuelles sont reprises dans le rapport de rémunération.**

## **5. Comité de Direction – Executive Committee**

### **Comité de Direction**

**En 2021, le Comité de Direction était composé comme suit :**

Président : Sophie DUTORDOIR .  
Directeurs Généraux : Patrice COUCHARD (Stations)  
Renaud LORAND (Finance/Strategy & Legal)  
Koen KERCKAERT  
(Passenger Transport & Security)  
Secrétariat : Nathalie BOULANGER

La composition du Comité de Direction est réglée à l'article 162 quater de la loi du 21 mars 1991.

Le Comité de Direction est chargé de la gestion journalière et de la représentation en ce qui concerne cette gestion, de même que de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Les membres du Comité de Direction forment un collège. Ils peuvent se répartir les tâches.

Les réunions du Comité de Direction se tiennent en principe chaque semaine, d'ordinaire le mardi.

**En 2021, le Comité de Direction s'est réuni 47 fois.**

### **Executive Committee**

Ce comité comprend, outre les membres du Comité de Direction, les titulaires des autres domaines d'activités qui sont essentiels à la gestion de l'entreprise ainsi qu'à la détermination et l'implémentation de la stratégie SNCB. Tous les membres de l'Executive Committee rapportent directement à l'administrateur délégué qui préside l'Executive Committee.

**En 2021 l'Executive Committee était composé comme suit :**

Président : Sophie DUTORDOIR  
Membres : Jihane ANNANE  
(Corporate Communication & RER)  
Petra BLANCKAERT (HR)  
David CARLIEZ (Transport Operations & IT)  
Patrice COUCHARD (Stations & Procurement)



Gerd De VOS (Technics)

Marc HUYBRECHTS (Marketing & Sales)

Koen KERCKAERT

(Passenger Transport & Security)

Renaud LORAND (Finance/Strategy&Legal).

Secrétariat :

Nathalie BOULANGER

L'Executive Committee se réunit en principe chaque semaine en préparation du Comité de Direction. Le General Counsel assiste aux réunions.

**En 2021, l'Executive Committee s'est réuni 56 fois.**

## **6. Commissaire du Gouvernement**

L'article 162 nonies de la loi du 21 mars 1991 dit : « La SNCB est soumise au pouvoir de contrôle du Ministre ayant les chemins de fer dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention d'un commissaire du Gouvernement, nommé et révoqué par le Roi, sur la proposition du Ministre concerné. »

Le commissaire est invité à toutes les réunions du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, sa voix est consultative. En outre, il participe avec voix consultative aux réunions du Comité d'Audit.

M. Thierry VAN HENTENRYK a été nommé Commissaire du Gouvernement à partir du 3 décembre 2020, par arrêté royal du 25 novembre 2020.

## **7. Collège des Commissaires**

L'article 25 §1<sup>er</sup> de la loi du 21 mars 1991 dit : « Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et du statut organique, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié, dans chaque entreprise publique autonome, à un Collège des Commissaires qui compte quatre membres. Les membres du collège portent le titre de commissaire. »

Le Collège est composé de quatre membres dont deux sont nommés par la Cour des Comptes parmi ses membres et les deux autres sont nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.

L'Assemblée Générale de la SNCB du 29 mai 2020 a approuvé la désignation, pour les exercices sociaux 2020 à 2022, de KPMG et BDO pour le contrôle externe des comptes statutaires et consolidés de la SNCB et a approuvé leur rémunération.

Les membres du Collège des Commissaires pour le contrôle des comptes statutaires sont :

Président : KPMG, représentée par M. DE SCHUTTER  
Membres : Pierre RION, Rudy MOENS et BDO, représentée par Felix FANK

Les Commissaires-réviseurs pour le contrôle des comptes consolidés sont M. DE SCHUTTER au nom de KPMG et M. Felix FANK au nom de BDO.

## **8. Mandats dans les filiales et sociétés à participation**

Sociétés dans lesquelles la SNCB détient une participation et où des membres des organes de gestion ou du personnel désignés sur proposition de la SNCB exercent un mandat. Au 31 décembre 2021, la SNCB détenait une participation directe dans 23 sociétés.

Les membres des organes de gestion ou du personnel ayant exercé des mandats au cours de l'exercice 2021 sont :

Mme DUTORDOIR	présidente de Thalys International et de THI Factory, administratrice d'Eurogare (jusqu'au 17/12/21), de Hr Rail, de Wetenschapspark Leuven
M. FONTINOY	président d'Eurogare (jusqu'au 21/05/21) et de HR Rail (jusqu'au 10/05/21) et administrateur de Train World (jusqu'au 03/05/21)
M. COUCHARD	président de B-Parking (jusqu'au 02/07/21), de Publifer, de De Leewe II et d'Eurogare (entre le 21/05 et le 17/12/21) ainsi qu' administrateur de Hasselt Stationsomgeving (jusqu'au 28/05/21), de Schelde-Landschapspark (jusqu'au 27/12/21), de Train World, de Wetenschapspark Leuven et d'Ypto
Mme ANNANE	administratrice de Belgian Mobility Card et de B-Parking (jusqu'au 02/07/21).
Mme BLANCKAERT	administratrice de Train World
M. CARLIEZ	administrateur d'Ypto à pd 08/01/21 et président d'Ypto à pd 22/03/21
M. HUYBRECHTS	administrateur de B-Parking (jusqu'au 02/07/21), Ypto et président de Belgian Mobility Card, de Bene Rail International et de Railtour
M. LORAND	administrateur d'Eurogare (entre le 09/03/21 et le 17/12/21), d'Eurostar International, de Thalys International et de THI Factory
M. BLANCKAERT	administrateur délégué de B-Parking (jusqu'au 02/07/21) et administrateur de De Leewe II, d'Optimobil Belgium, de Publifer et de Schelde-Landschapspark (jusqu'au 27/12/21)
M. BOEY	administrateur de Railteam, d'ICRRL et de THI Factory

Mme COUVREUR	administratrice de Hasselt Stationsomgeving (jusqu'au 28/05/21), de Railtour et de Schelde-Landschapspark (jusqu'au 27/12/21)
Mme CUVELIER	Administratrice de De Leewe II, de Hasselt Stationsomgeving (jusqu'au 28/05/21), de Publifer, de Schelde-Landschapspark (jusqu'au 27/12/21)
M. DE DECKER	administrateur de B-Parking (jusqu'au 02/07/21) et de Publifer
M. DENUIT	administrateur de Train World et président de Train World àpd 25/05/21
Mme DEREUME	administratrice déléguée de Railtour
M. DUBOIS	administrateur de Publifer
M. GUSTIN	administrateur d'YPTO et de Terminal Athus àpd 18/05/21
M. HEMMERYCK	administrateur de Hasselt Stationsomgeving (jusqu'au 28/05/21)
Mme HEESTERBEEK	Administratrice Train World àpd 25/05/21
Mme HOOFT	administratrice de Eurail GIE et de Eurail BV
Mme KINT	administratrice de Terminal Athus jusqu'au 18/05/21.
Mme LAUWEREYS	vice-présidente d'Eurofima et administratrice de Bene Rail International
M. LEMEIRE	administrateur délégué d'Ypto
M. VACKIER	administrateur de Bene Rail International
Mme VAN CAUTER	administratrice de Hasselt Stationsomgeving (jusqu'au 28/05/21) et de K.EUR Development
Mme VAN GOOLEN	administratrice de Railteam
M. VAN LANCKER	administrateur de Hasselt Stationsomgeving (jusqu'au 28/05/21)
M. VERHOEVEN	administrateur du Bureau Central de Clearing

# Rapport de Rémunération

Le présent rapport est établi en application de l'article 17 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économique qui prévoit que le Comité de Nominations et de Rémunération établit annuellement un rapport relatif aux rémunérations qui sera inséré dans le rapport de gestion et qui contient les informations figurant dans le rapport visé à l'article 3:6 §3 du Code des Sociétés et Associations.

## 1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

### 1.1 Politique de rémunération

L'article 162quinquies §2 de la loi du 21 mars 1991 stipule que l'assemblée générale détermine la rémunération des membres du Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunération.

L'Assemblée Générale du 31 mai 2006 a fixé les principes, exposés ci-dessous, afin de déterminer les rémunérations des administrateurs à l'exception de l'administrateur délégué qui ne perçoit pas de rémunération ou de jetons de présence comme membre du Conseil d'Administration et des Comités.

Le calcul de la rémunération des administrateurs n'a pas changé en 2021.

La rémunération brute du président se compose d'une partie annuelle fixe qui s'élève à € 39 200 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil;
- € 400 par réunion de Comité dont il est membre.

En outre, il perçoit une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 2 400..

La rémunération brute des autres administrateurs se compose d'une partie annuelle fixe de € 13 600 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil;
- € 400 par réunion de Comité dont ils sont membres.

En outre, ils perçoivent une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 1 200.

La présence aux réunions est une condition nécessaire à l'obtention du jeton de présence.

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération basée sur les résultats tels des primes ou des plans d'intéressement à long terme, ni des avantages en nature, ni des avantages liés aux plans de pension.

Des modifications aux rémunérations des membres non exécutifs du Conseil d'Administration ne sont pas envisagées.

## 1.2 Rémunération de 2021

<i>Rémunération brute des administrateurs en 2021 (hors indemnité pour frais de fonctionnement)</i>		<i>Présence aux réunions</i>			
		CA	CNR	Audit	CoRER
		/14	/2	/9	/2
J-C. FONTINOY	€ 16 366,68	5/5	2/2		
T. GEORGIN	€ 30 633,33	9/9			
M. BIHET	€ 13 966,67	9/9			1/1
JJ. CLOQUET	€ 7 333,32	4/5	2/2		
M. DESCHEEMAECKER	€ 9 833,32	5/5	2/2	5/5	
D. GERADON	€ 13 566,67	9/9			
L. GLAUTIER	€ 24 600	14/14		9/9	1/1
E. GOSSELIN	€ 6 533,32	5/5			
I. JEURISSEN	€ 7 033,32	5/5			
K. LAUWERS	€ 7 433,32	5/5			1/1
L. LEVEQUE	€ 13 066,67	8/9			
A. POOT	€ 15 166,67	9/9		4/4	
D. SCHALCK	€ 13 566,67	9/9			
S. SCHATTEMAN	€ 7 033,32	5/5			
D. STERCKX	€ 24 200	14/14		9/9	
W. VAN BESIEN	€ 13 966,67	9/9			1/1
B. VAN CAMP	€ 19 600	12/14			
F. BOELAERT	€ 20 500	13/14			1/2
M. DUREZ	€ 25 000	14/14		9/9	2/2
E. MERCENIER	€ 20 900	13/14			2/2

## 2 Rémunération des membres du Comité de Direction

### 2.1 Politique de rémunération

La procédure suivie en vue de fixer la rémunération des membres du Comité de Direction est conforme à l'article 161 ter, §4, 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 21 mars 1991 : « Le Conseil d'administration détermine, sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunération, la rémunération et les avantages accordés aux membres du Comité de Direction et aux cadres supérieurs. Il suit ces questions de manière continue. »

La rémunération de l'administrateur délégué et des directeurs généraux tient compte de la décision prise par le Gouvernement concernant les salaires dans les entreprises publiques.

### **Rémunération de l'administrateur délégué**

La rémunération, composée d'une partie fixe et d'une partie variable, ainsi que les avantages liés à la fonction sont définis dans une convention particulière négociée avec le Conseil d'Administration.

Le montant brut de la rémunération fixe s'élève à € 230 000 par an et est payé en douze tranches mensuelles de € 19 166,67. Ce montant est indexé (base = indice santé novembre 2013).

La rémunération variable s'élève à maximum € 60 000 bruts par an (base = indice santé novembre 2013). Le montant exact est fixé par le Conseil d'Administration sur base des objectifs que celui-ci spécifie. Le Conseil d'Administration évalue les objectifs une fois par an.

### **Rémunération des directeurs généraux**

Le système de rémunération comprend :

1. une partie fixe définie dans une convention particulière négociée avec le Conseil d'Administration;
2. une partie variable : définie selon un coefficient d'appréciation de 0 à 2. Une évaluation est réalisée une fois par an par l'administrateur délégué et elle est soumise au Comité de Nominations et de Rémunération.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, l'évaluation est basée à concurrence de 50 % sur des objectifs collectifs tels que la ponctualité, la qualité du service, l'EBITDA, les accidents du travail. En 2020, le Conseil d'Administration a estimé que, vu les circonstances particulières liées à la crise Covid, les objectifs collectifs classiques pour l'entreprise pour 2020 ne sont pas pertinents ; il a décidé de retenir le coefficient de base pour ces objectifs.

Pour les autres 50 %, l'évaluation est basée sur la réalisation des objectifs individuels fixés préalablement par l'administrateur délégué.

La partie variable représente en moyenne 25 % de la rémunération totale.

Le pécule de vacances, la prime annuelle et les autres allocations et indemnités éventuelles sont déterminés selon les dispositions réglementaires applicables. Les directeurs généraux pour lesquels les règles régissant le contrat de travail s'appliquent bénéficient d'une assurance-groupe et d'une assurance hospitalisation.

Les directeurs généraux ne perçoivent pas de rémunération sous forme d'actions, d'options sur actions ou autres droits d'acquérir des actions.



### **Dispositions en matière de recouvrement**

Le contrat ne comprend pas de dispositions relatives à un droit de réclamation, en faveur de l'entreprise, de la rémunération variable vis-à-vis des membres du Comité de direction, si celle-ci a été accordée sur base d'informations financières incorrectes.

Vu que les KPI pour la détermination de la rémunération variable ne dépendent pas principalement d'informations financières, il n'est pas jugé nécessaire de prévoir une telle disposition.

### **Dispositions en matière de pension**

Pour l'administratrice déléguée, aucun plan de pension complémentaire et aucune assurance groupe n'est prévue.

Pour les directeurs généraux statutaires, aucun plan de pension complémentaire et aucune assurance groupe n'est prévue. En cas de départ à la retraite ou de décès au cours ou à l'expiration de l'exercice du mandat, le traitement servant de base au calcul de la pension de retraite (ou de survie) de la personne exerçant ou ayant exercé les fonctions de directeur général sera fixé comme suit : le mois précédant le départ à la retraite ou le mois du décès en service, un traitement tenant compte de la durée des services accomplis, tant dans les fonctions inférieures que dans celles de directeur général sera alloué ; il se composera par conséquent de la somme de deux quotités :

- a. une quotité égale au produit du dernier traitement global atteint par l'intéressé dans la fonction inférieure au moment de sa mise à la retraite (ou de son décès en service) par une fraction dont le dénominateur représente le nombre total d'années de service et le numérateur de ce même nombre d'années, abstraction faite des services rendus en qualité de directeur général;
- b. une quotité égale au produit du dernier traitement global acquis en qualité de directeur général par une fraction dont le dénominateur représente le nombre total d'années de service et le numérateur le nombre d'années accomplies en tant que directeur général.

Pour les directeurs généraux contractuels : la convention particulière prévoit une assurance de groupe qui est habituellement en vigueur dans le règlement d'assurance applicable aux cadres supérieurs contractuels des Chemins de fer belges.

### **Dispositions en matière d'indemnité de départ**

S'il est mis fin prématurément à son contrat pour une autre raison que pour faute grave, l'administrateur délégué a droit à une indemnité de 12 mois de la partie fixe de sa rémunération.

S'il est mis fin prématurément à leur contrat pour une autre raison que pour faute grave, les directeurs généraux contractuels ont droit à une indemnité équivalente à 12 mois de la rémunération totale.

Pour les directeurs généraux statutaires, il est prévu qu'en cas de démission au cours du mandat ou de non-renouvellement de celui-ci, ils sont replacés dans le grade de directeur et rémunérés selon les conditions pécuniaires liées à ce grade.

## 2.2 Rémunération de 2021

Au cours de l'exercice 2021, la rémunération brute globale attribuée à Mme DUTORDOIR, administratrice déléguée, s'élève à :

- Partie fixe 2021 : € 252 989,10
- Partie variable pour l'exercice 2020 : € 66 049,05

Il n'y a pas d'avantages en nature, ni d'assurance groupe ou d'assurance hospitalisation.

Au cours de l'exercice 2021, la rémunération brute globale attribuée aux directeurs généraux s'élève à :

- Partie fixe 2021 : € 608 533,90
- Partie variable pour l'exercice 2020 : € 162 366,33
- Autres composantes de la rémunération :
  - Avantage en nature (voiture, téléphone) : € 11 084,31
  - Assurance groupe : € 45 414,17
  - Assurance accident de travail et assurance hospitalisation : € 1 536,24

## 3 Evolution de la rémunération et de la performance de l'entreprise

### 3.1 Evolution annuelle de la rémunération

Rémunération brute totale par année (en €)	2017 <sup>1</sup>	2018 <sup>2</sup>	2019 <sup>3</sup>	2020	2021
<i>Administrateurs</i>	306 200	288 500	294 100	310 600	310 299,95
<i>Administrateur délégué</i>	335 166,85	307 120,89	313 724,85	317 316,48	319 038,15
<i>Autres membres du Comité de direction</i>	1 019 905,13	1 177 354,87	744 297,80	789 400,02	770 900,23

<sup>1</sup> Au 1 janvier 2017 le Conseil d'administration est passé de 10 à 14 membres.

Au 7 mars, remplacement de l'administrateur délégué impliquant le versement de sa rémunération et de sa partie variable conformément aux décisions du CA.

<sup>2</sup> En octobre 2018, le Comité de Direction est passé de 6 à 5 membres (en ce compris l'administrateur délégué).

<sup>3</sup> En janvier 2019, le Comité de Direction est passé de 5 à 4 membres (en ce compris l'administrateur délégué).

### 3.2 Evolution annuelle de la performance de l'entreprise

	2017	2018	2019	2020 <sup>4</sup>	2021
Ponctualité sans neutralisation	88,3 %	87,2 %	90,4 %	93,6 %	92,6 %
Ponctualité – nombre de minutes à charge de la SNCB dans les relations	429 554	523 266	466 550 <sup>5</sup>	333 695	414 772
Qualité du service ressentie par les clients	6,6 6,98 <sup>6</sup>	7,08 6,98 <sup>6</sup>	7,31	7,63	7,68
EBITDA d'exploitation récurrent	€ 77,3 mio	€ 96,7 mio	€ 85,3 mio	€ - 71,6 mio	€ - 98,1 mio
Nombre de voyageurs	235,3 mio	243,9 mio	253,4 mio	184,1 mio	171,8 mio
Production réalisée en trains-km	75,435 mio	77,662 mio	76,799 mio	72,481 mio	78,88 mio

### 3.3 Evolution annuelle de la rémunération moyenne des salariés

	2017	2018	2019	2020	2021
Effectif (ETP)	17 137,46	16 915,76	16 638,75	16 546,61	16 027,30
Salaire moyen brut par salarié <sup>7</sup>	49 683,84	50 719,59	52 276,69	54 011,27	54 245,09

Le rapport entre la rémunération la plus élevée des membres de la direction et la rémunération la plus basse (en équivalent temps plein) des salariés est 1/11,54

## 4 Mandats dans les filiales et sociétés à participation

Le Conseil du 25 février 2005 a décidé que les mandats d'administrateur dans les filiales, exercés par des membres du personnel du Groupe SNCB, ne sont

<sup>4</sup> La plupart des critères ont été impactés de manière significative soit positivement (ponctualité) soit négativement (EBITDA, voyageurs, production et dette) par la crise Covid.

<sup>5</sup> Chiffre recalculé suite aux derniers arbitrages entre Infrabel et SNCB sur l'attribution des minutes de retard

<sup>6</sup> Chiffre recalculé pour être comparable avec les années suivantes

<sup>7</sup> Tous les montants bruts liquidés au personnel sont pris en considération, à l'exception des indemnités de préavis. En ce qui concerne les matricules, seuls ceux ayant une année complète de rémunération sont pris en considération. Pour qu'une année soit considérée comme complète, il faut qu'il y ait eu paiement de la prime annuelle, du pécule de vacances, des primes de productivité et/ou de gestion. Sont donc exclus, ceux qui ont été recrutés durant l'année de référence ainsi que ceux qui n'ont pas reçu les paiements des éléments précités : le solde de la prime annuelle, le pécule de vacances et les primes de gestion. Sont également exclus du calcul les ouvriers non-statutaires, car leur pécule de vacances est payé par l'ONVA. En ce qui concerne le personnel non-statutaires les valeurs ETP ont été corrigées en fonction des mois d'absence non rémunérées relatives à des maladies. Les membres du Comité de direction sont exclus de tous les calculs (en ce compris le calcul de la moyenne des 10 matricules avec les montants bruts les plus élevés).

pas rémunérés. Cela a été confirmé dans la Charte de Gouvernance des filiales qui a été adoptée par le Conseil d'Administration en mai 2015.

Au sein du groupe SNCB, M. FONTINOY a perçu une rémunération brute de € 1 900 (jeton de € 500 par CA et € 400 par CNR) pour son mandat de président du Conseil d'Administration de HR Rail.

Sophie DUTORDOIR  
Administratrice déléguée

Thibaut GEORGIN  
Président du Conseil  
d'Administration

# **Comptes annuels statutaires**

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: *SNCB*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *Frankrijkstraat - Rue de France* N°: *56* Boîte:

Code postal: *1060* Commune: *Saint-Gilles*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, néerlandophone*

Adresse Internet<sup>1</sup>:

Adresse e-mail<sup>1</sup>:

Numéro d'entreprise 0203.430.576

DATE 31 / 05 / 2021 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

- les COMPTES ANNUELS en EUR approuvés par l'assemblée générale du 31 / 05 / 2022
- les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2021 au 31 / 12 / 2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01 / 01 / 2020 au 31 / 12 / 2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ne sont pas~~ <sup>sont</sup> ~~les mêmes~~ <sup>identiques</sup> à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: *82* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Biffer la mention inutile.

*DUTORDOIR Sophie*  
Administrateur délégué

*GEORGIN Thibaut*  
Président du Conseil d'Administration



**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

<i>Thibaut GEORGIN Rue Franz Merjay 123, 1050 Ixelles, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 03/05/2021 - 02/05/2027</i>
<i>Sophie DUTORDOIR Pelikaanhof 5, 3090 Overijse, Belgique</i>	<i>Administrateur délégué 07/03/2017 - 06/03/2023</i>
<i>Mathieu BIHET Rue des Joncs fleuris 14, 4120 Neupré, Belgique</i>	<i>Administrateur 10/05/2021 - 31/05/2027</i>
<i>Filip BOELAERT Durmestraat 11, 9220 Hamme, Belgique</i>	<i>Administrateur 01/01/2017 - 31/12/2022</i>
<i>Martine DUREZ Avenue de Saint Pierre 34, 7000 Mons, Belgique</i>	<i>Administrateur 01/01/2017 - 31/12/2022</i>
<i>Deborah GERADON Rue Solvay 90, 4100 Bonnelles, Belgique</i>	<i>Administrateur 03/05/2021 - 02/05/2027</i>
<i>Laurence GLAUTIER Beukenlaan 14, 3080 Tervuren, Belgique</i>	<i>Administrateur 23/02/2018 - 02/05/2027</i>
<i>Laurent LEVEQUE Rue du Château 4, 6140 Fontaine-l'Evêque, Belgique</i>	<i>Administrateur 03/05/2021 - 02/05/2027</i>
<i>Eric MERCENIER Avenue d'Andrimont 58, 1180 Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur 29/11/2019 - 31/12/2022</i>
<i>An POOT Mechelsebaan 60, 3140 Keerbergen, Belgique</i>	<i>Administrateur 03/05/2021 - 02/05/2027</i>
<i>Daan SCHALCK Olmstraat 17, 9030 Mariakerke (Gent), Belgique</i>	<i>Administrateur 10/05/2021 - 31/05/2027</i>
<i>Dirk STERCKX Britspad 9, 8300 Knokke-Heist, Belgique</i>	<i>Administrateur 14/10/2013 - 02/05/2027</i>
<i>Wouter VAN BESIEN Sint-Mattheusstraat 3, 2140 Borgerhout (Antwerpen), Belgique</i>	<i>Administrateur 03/05/2021 - 02/05/2027</i>
<i>Bart VAN CAMP Tabaksvest 11, 2000 Antwerpen, Belgique</i>	<i>Administrateur 01/01/2017 - 31/12/2022</i>
<i>Jean-Claude FONTINOY Rue de Loyers 3, 5340 Mozet, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 14/10/2013 - 03/05/2021</i>
<i>Kris LAUWERS Roodenbekehoek 11, 2660 Hoboken (Antwerpen), Belgique</i>	<i>Administrateur 14/10/2013 - 03/05/2021</i>
<i>Saskia SCHATTEMAN Muizenhoekstraat 33, 2812 Muizen (Mechelen), Belgique</i>	<i>Administrateur 14/10/2013 - 03/05/2021</i>
<i>Jean-Jacques CLOQUET Rue de Nalannes 30, 5651 Thy-le-Château, Belgique</i>	<i>Administrateur 27/02/2015 - 03/05/2021</i>

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

*Marc DESCHEEMAECKER*  
Ooststraat 103, 8434 Westende, Belgique  
Administrateur  
01/01/2017 - 03/05/2021

*Isabelle JEURISSEN*  
Rue Denis-Georges Bayar 43, 5000 Namur, Belgique  
Administrateur  
24/11/2017 - 03/05/2021

*Ermeline GOSSELIN*  
Rue du Tram 19F, 7060 Soignies, Belgique  
Administrateur  
26/01/2018 - 03/05/2021

*KPMG Bedrijfsrevisoren BV/ KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL*  
N°: 0419.122.548  
Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, Belgique  
N° de membre: B00001  
Commissaire  
29/05/2020 - 31/05/2023

Représenté(es) par:

*Patrick DE SCHUTTER*  
(Réviseur d'Entreprises)  
Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, Belgique  
N° de membre: A01419

*BV BDO Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises SRL*  
N°: 0431.088.289  
DA VINCILAAAN 9, 1930 Zaventem, Belgique  
N° de membre: B00023  
Commissaire  
29/05/2020 - 31/05/2023

Représenté(es) par:

*Félix FANK*  
(Réviseur d'Entreprises )  
DA VINCILAAAN 9, 1930 Zaventem, Belgique  
N° de membre: A01438

*Pierre RION*  
(Conseiller)  
Regentschapsstraat - Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique  
N° de membre: Rekenhof - Cour des comptes  
Commissaire  
01/07/2020 - 01/07/2023

*Rudi MOENS*  
(Conseiller)  
Regentschapsstraat - Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique  
N° de membre: Rekenhof - Cour des comptes  
Commissaire  
01/01/2020 - 01/01/2023

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~XXX~~ n'ont pas\* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>Frais d'établissement</b> .....	6.1	20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	<b>8.682.209.619,49</b>	<b>8.466.400.263,93</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21	<b>235.227.517,02</b>	<b>228.401.137,88</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	<b>8.056.148.676,55</b>	<b>7.840.906.116,26</b>
Terrains et constructions .....		22	<b>1.926.043.450,28</b>	<b>2.017.724.307,91</b>
Installations, machines et outillage .....		23	<b>507.623.458,33</b>	<b>478.135.558,93</b>
Mobilier et matériel roulant .....		24	<b>3.274.423.529,76</b>	<b>3.332.383.460,39</b>
Location-financement et droits similaires .....		25	<b>7.693.946,46</b>	<b>8.115.816,82</b>
Autres immobilisations corporelles .....		26	<b>709.121.549,71</b>	<b>639.994.895,56</b>
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	<b>1.631.242.742,01</b>	<b>1.364.552.076,65</b>
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4/6.5.1	28	<b>390.833.425,92</b>	<b>397.093.009,79</b>
Entreprises liées .....	6.15	280/1	<b>18.387.059,81</b>	<b>25.815.332,72</b>
Participations .....		280	<b>18.387.059,81</b>	<b>25.815.332,72</b>
Créances .....		281	.....	.....
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3	<b>314.828.085,72</b>	<b>315.357.174,14</b>
Participations .....		282	<b>314.828.085,72</b>	<b>315.053.085,72</b>
Créances .....		283	.....	<b>304.088,42</b>
Autres immobilisations financières .....		284/8	<b>57.618.280,39</b>	<b>55.920.502,93</b>
Actions et parts .....		284	<b>57.414.535,35</b>	<b>55.914.535,35</b>
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	<b>203.745,04</b>	<b>5.967,58</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	3.330.909.573,17	3.451.764.338,77
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	975.394.603,18	1.014.476.040,63
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	975.394.603,18	1.014.476.040,63
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	410.370.718,23	382.562.107,01
Stocks .....		30/36	235.419.947,96	233.085.602,10
Approvisionnements .....		30/31	231.846.914,01	230.443.476,79
En-cours de fabrication .....		32	1.661.701,22	2.116.894,98
Produits finis .....		33	137.184,09	101.517,41
Marchandises .....		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	1.774.148,64	423.712,92
Commandes en cours d'exécution .....		37	174.950.770,27	149.476.504,91
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	1.165.144.484,45	1.098.949.923,10
Créances commerciales .....		40	579.596.041,89	489.774.939,45
Autres créances .....		41	585.548.442,56	609.174.983,65
<b>Placements de trésorerie</b> ..... 6.5.1/6.6		50/53	245.339.865,08	319.785.901,87
Actions propres .....		50	.....	.....
Autres placements .....		51/53	245.339.865,08	319.785.901,87
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	419.648.375,05	532.125.433,82
<b>Comptes de régularisation</b> ..... 6.6		490/1	115.011.527,18	103.864.932,34
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	12.013.119.192,66	11.918.164.602,70

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	7.357.397.231,07	7.125.507.294,43
<b>Apport</b> .....	6.7.1	10/11	249.022.345,57	249.022.345,57
Capital .....		10	249.022.345,57	249.022.345,57
Capital souscrit .....		100	249.022.345,57	249.022.345,57
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101	.....	.....
En dehors du capital .....		11	.....	.....
Primes d'émission .....		1100/10	.....	.....
Autres .....		1100/19	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	101.869.708,69	102.378.988,69
<b>Réserves</b> .....		13	.....	.....
Réserves indisponibles .....		130/1	.....	.....
Réserve légale .....		130	.....	.....
Réserves statutairement indisponibles .....		1311	.....	.....
Acquisition d'actions propres .....		1312	.....	.....
Soutien financier .....		1313	.....	.....
Autres .....		1319	.....	.....
Réserves immunisées .....		132	.....	.....
Réserves disponibles .....		133	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....		14	-639.301.914,30	-638.973.035,82
<b>Subsides en capital</b> .....		15	7.645.807.091,11	7.413.078.995,99
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> .....		19	.....	.....
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	627.162.313,99	676.049.984,79
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	627.162.313,99	676.049.984,79
Pensions et obligations similaires .....		160	324.951.401,83	361.903.025,80
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Obligations environnementales .....		163	130.774.098,04	133.530.156,71
Autres risques et charges .....	6.8	164/5	171.436.814,12	180.616.802,28
<b>Impôts différés</b> .....		168	.....	.....

4 Montant venant en déduction du capital souscrit

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	4.028.559.647,60	4.116.607.323,48
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	2.551.459.506,99	2.510.115.128,72
Dettes financières .....		170/4	2.325.360.553,65	2.314.878.290,97
Emprunts subordonnés .....		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	468.636.707,26	462.290.629,94
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172	653.691.359,17	1.000.458.707,79
Etablissements de crédit .....		173	967.941.504,24	563.547.276,61
Autres emprunts .....		174	235.090.982,98	288.581.676,63
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Fournisseurs .....		1750	.....	.....
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		176	1.745.953,45	12.124.166,20
Autres dettes .....		178/9	224.352.999,89	183.112.671,55
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	1.110.727.220,74	1.207.023.504,73
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	536.046.759,97	177.911.710,56
Dettes financières .....		43	25.368.029,26	498.274.899,86
Etablissements de crédit .....		430/8	24.931.029,26	72.495.972,63
Autres emprunts .....		439	437.000,00	425.778.927,23
Dettes commerciales .....		44	355.267.416,08	304.080.573,83
Fournisseurs .....		440/4	355.267.416,08	304.080.573,83
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		46	178.600.703,65	149.535.437,55
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	316.721,52	98.325,67
Impôts .....		450/3	316.721,52	98.325,67
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	.....	.....
Autres dettes .....		47/48	15.127.590,26	77.122.557,26
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	366.372.919,87	399.468.690,03
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	12.013.119.192,66	11.918.164.602,70

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	2.248.603.808,36	2.400.205.511,63
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	1.941.915.999,11	2.204.346.860,25
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71	25.054.457,77	19.033.732,43
Production immobilisée .....		72	105.795.954,00	112.686.707,87
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	42.699.646,90	45.611.275,32
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A	133.137.750,58	18.526.935,76
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	2.654.759.292,79	2.973.976.514,05
Approvisionnements et marchandises .....		60	106.991.457,78	106.836.646,97
Achats .....		600/8	135.923.062,52	144.286.421,51
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609	-28.931.604,74	-37.449.774,54
Services et biens divers .....		61	2.084.823.567,83	2.337.196.149,09
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62	.....	.....
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	469.253.331,72	443.545.709,26
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)	6.10	631/4	20.030.556,87	27.257.908,98
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8	-36.445.868,52	32.655.780,18
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	5.270.355,48	9.892.440,77
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A	4.835.891,63	16.591.878,80
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	-406.155.484,43	-573.771.002,42

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	511.853.627,67	487.924.955,32
Produits financiers récurrents .....		75	511.547.860,18	487.445.984,70
Produits des immobilisations financières .....		750	1.864.124,01	2.137.759,20
Produits des actifs circulants .....		751	33.517.272,10	34.033.902,10
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	476.166.464,07	451.274.323,40
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B	305.767,49	478.970,62
<b>Charges financières</b> .....		65/66B	105.886.015,33	127.063.108,31
Charges financières récurrentes .....	6.11	65	91.496.437,41	89.137.763,23
Charges des dettes .....		650	81.312.212,55	84.005.290,36
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	14.168,87	-553.107,57
Autres charges financières .....		652/9	10.170.055,99	5.685.580,44
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B	14.389.577,92	37.925.345,08
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	-187.872,09	-212.909.155,41
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680	.....	.....
<b>Impôts sur le résultat</b> .....	6.13	67/77	141.006,39	-9.820,74
Impôts .....		670/3	141.926,45	24.758,36
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .....		77	920,06	34.579,10
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	-328.878,48	-212.899.334,67
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789	.....	.....
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....		9905	-328.878,48	-212.899.334,67

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	-639.301.914,30	-638.973.035,82
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	-328.878,48	-212.899.334,67
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	-638.973.035,82	-426.073.701,15
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
sur l'apport .....	791	.....	.....
sur les réserves .....	792	.....	.....
<b>Affectation aux capitaux propres</b> .....	691/2	.....	.....
à l'apport .....	691	.....	.....
à la réserve légale .....	6920	.....	.....
aux autres réserves .....	6921	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-639.301.914,30	-638.973.035,82
<b>Intervention des associés dans la perte</b> .....	794	.....	.....
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	.....	.....
Rémunération de l'apport .....	694	.....	.....
Administrateurs ou gérants .....	695	.....	.....
Travailleurs .....	696	.....	.....
Autres allocataires .....	697	.....	.....

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	20P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés .....	8002	.....	
Amortissements .....	8003	.....	
Autres .....(+)/(-)	8004	.....	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	(20)	.....	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement .....	200/2	.....	
Frais de restructuration .....	204	.....	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021	.....	
Cessions et désaffectations .....	8031	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8041	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8071	.....	
Repris .....	8081	.....	
Acquis de tiers .....	8091	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8101	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8111	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	81311	.....	



**FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée .....

Cessions et désaffectations .....

Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....

**Mutations de l'exercice**

Actés .....

Repris .....

Acquis de tiers .....

Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....

Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	XXXXXXXXXXXXXXXX	.....
8025	.....	
8035	.....	
8045	.....	
8055	.....	
8125P	XXXXXXXXXXXXXXXX	.....
8075	.....	
8085	.....	
8095	.....	
8105	.....	
8115	.....	
8125	.....	
81312	.....	

**FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** .....

Codes	Exercice
8056	.....
8126	.....
81313	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	694.108.248,49
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	78.778.648,84	
Cessions et désaffectations .....	8032	6.825,00	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	772.880.072,33	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	465.707.110,61
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	71.947.844,70	
Repris .....	8082	2.400,00	
Acquis de tiers .....	8092	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	537.652.555,31	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	235.227.517,02	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GOODWILL</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8023	.....	
Cessions et désaffectations .....	8033	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8043	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8073	.....	
Repris .....	8083	.....	
Acquis de tiers .....	8093	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8103	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8113	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	212	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8054P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8024	.....	
Cessions et désaffectations .....	8034	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8044	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8054	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8124P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8074	.....	
Repris .....	8084	.....	
Acquis de tiers .....	8094	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8104	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8114	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8124	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	213	.....	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.405.927.557,49
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	85.778.680,90	
Cessions et désaffectations .....	8171	129.676,35	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181	-171.003.463,15	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	2.320.573.098,89	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	574.941.139,91
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211	102.226,34	
Acquises de tiers .....	8221	.....	
Annulées .....	8231	262.975,66	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241	-15.621.501,85	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251	559.158.888,74	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	963.144.389,49
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	60.247.729,17	
Repris .....	8281	757.743,91	
Acquis de tiers .....	8291	768.688,94	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301	542.614,38	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311	-69.171.911,96	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	953.688.537,35	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	1.926.043.450,28	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	965.527.825,05
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	78.894.974,09	
Cessions et désaffectations .....	8172	14.424,38	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182	-18.249.655,58	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	1.026.158.719,18	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212	.....	
Acquises de tiers .....	8222	.....	
Annulées .....	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	487.392.266,12
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	48.027.881,01	
Repris .....	8282	.....	
Acquis de tiers .....	8292	62.598,16	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	14.424,38	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312	-16.933.060,06	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	518.535.260,85	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	507.623.458,33	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.546.230.409,77
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	206.957.284,93	
Cessions et désaffectations .....	8173	20.680,90	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183	-28.885.108,24	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	6.724.281.905,56	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	198.836.158,84
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213	.....	
Acquises de tiers .....	8223	.....	
Annulées .....	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243	-4.002.771,36	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253	194.833.387,48	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.412.683.108,22
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	268.671.698,21	
Repris .....	8283	.....	
Acquis de tiers .....	8293	562.075,42	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	20.680,90	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313	-37.204.437,67	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	3.644.691.763,28	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	3.274.423.529,76	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.106.910,21
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164	.....	
Cessions et désaffectations .....	8174	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8184	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	17.106.910,21	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214	.....	
Acquises de tiers .....	8224	.....	
Annulées .....	8234	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8244	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.991.093,39
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274	421.870,36	
Repris .....	8284	.....	
Acquis de tiers .....	8294	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8304	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8314	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	9.412.963,75	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	7.693.946,46	
<b>DONT</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250	7.693.946,46	
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251	.....	
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252	.....	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	735.171.242,87
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165	9.998.785,17	
Cessions et désaffectations .....	8175	73.413.715,48	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8185	218.138.226,97	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	889.894.539,53	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	436.912.298,07
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215	364.370,34	
Acquises de tiers .....	8225	.....	
Annulées .....	8235	16.323.635,73	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8245	19.624.273,21	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255	440.577.305,89	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	532.088.645,38
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	25.370.783,75	
Repris .....	8285	.....	
Acquis de tiers .....	8295	1.672.226,34	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305	61.090.769,45	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8315	123.309.409,69	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	621.350.295,71	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	709.121.549,71	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.364.552.076,65
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	266.690.665,36	
Cessions et désaffectations .....	8176	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8186	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	1.631.242.742,01	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216	.....	
Acquises de tiers .....	8226	.....	
Annulées .....	8236	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8246	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276	.....	
Repris .....	8286	.....	
Acquis de tiers .....	8296	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8316	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	1.631.242.742,01	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	28.479.332,72
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361	552.495,63	
Cessions et retraits .....	8371	4.357.532,00	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8381	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391	24.674.296,35	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411	.....	
Acquises de tiers .....	8421	.....	
Annulées .....	8431	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8441	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471	6.287.236,54	
Reprises .....	8481	.....	
Acquises de tiers .....	8491	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8511	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521	6.287.236,54	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.664.000,00
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8541	-2.664.000,00	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(280)	18.387.059,81	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581	.....	
Remboursements .....	8591	.....	
Réductions de valeur actées .....	8601	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8611	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8621	.....	
Autres .....(+)/(-)	8631	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(281)	.....	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8651	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	363.419.419,97
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362	.....	
Cessions et retraits .....	8372	225.000,00	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8382	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392	363.194.419,97	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	62.000.000,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412	.....	
Acquises de tiers .....	8422	.....	
Annulées .....	8432	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8442	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452	62.000.000,00	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	213,98
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472	.....	
Reprises .....	8482	.....	
Acquises de tiers .....	8492	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8512	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522	213,98	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	110.366.120,27
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552	110.366.120,27	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(282)	314.828.085,72	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	304.088,42
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582	11.475,77	
Remboursements .....	8592	315.564,19	
Réductions de valeur actées .....	8602	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8612	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8622	.....	
Autres .....(+)/(-)	8632	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(283)	.....	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	92.439.590,07
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363	9.598.594,16	
Cessions et retraits .....	8373	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393	102.038.184,23	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413	.....	
Acquises de tiers .....	8423	.....	
Annulées .....	8433	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	36.525.054,72
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473	8.098.594,16	
Reprises .....	8483	.....	
Acquises de tiers .....	8493	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523	44.623.648,88	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	57.414.535,35	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	5.967,58
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	5.868.728,49	
Remboursements .....	8593	.....	
Réductions de valeur actées .....	8603	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8613	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8623	153.974,99	
Autres .....(+)/(-)	8633	-5.824.926,02	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	203.745,04	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653	.....	

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>DE LEEWE II</b> 0476.491.021 Société anonyme Brogniezstraat 54, 1070 Anderlecht, Belgique	Actions nominatives	100	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	244.216,00	-77.805,00
<b>PUBLIFER</b> 0402.695.993 Société anonyme Frankrijkstraat - Rue de France 56, 1060 Saint-Gilles, Belgique	Actions nominatives	1.300	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	1.677.434,00	-616.153,00
<b>YPTO</b> 0821.220.410 Société anonyme Tweestationsstraat - Rue des Deux Gares 84 boîte A, 1070 Anderlecht, Belgique	Actions nominatives	7.177	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	8.047.461,00	-461.455,00
<b>RAIL TOUR</b> 0402.698.765 Société anonyme Hallepoortlaan - Avenue de la porte de Hal 40, 1060 Saint-Gilles, Belgique	Actions nominatives	5.961	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	3.927.866,00	177.299,00
<b>BENE RAIL INTERNATIONAL</b> 0479.863.354 Société anonyme Hallepoortlaan 40, 1060 Saint-Gilles, Belgique	Actions nominatives	50.000	50,0	0,0	31/12/2020	EUR	13.806.257,00	-16.275,00

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>K.EUR Development 0651.617.195 Société anonyme Heistraat 129, 2610 Wilrijk (Antwerpen), Belgique</i>	<i>Actions sans mention de valeur nominale</i>	1.000	50,0	0,0	31/12/2020	EUR	465.222,00	-6.385,00
<i>HR RAIL 0541.691.352 Société anonyme Frankrijkstraat - Rue de France 85, 1060 Saint-Gilles, Belgique</i>	<i>Actions nominatives</i>	98	49,0	0,0	31/12/2020	EUR	18.105.969,00	-2.481.088,00
<i>THI FACTORY 0541.696.005 Société anonyme Place Marcel Broodthaers 4, 1060 Saint-Gilles, Belgique</i>	<i>Actions nominatives</i>	225.880	40,0	0,0	31/12/2020	EUR	430.969.197,00	-137.983.535,00
<i>WETENSCHAPSPARK LEUVEN NOORD 0759.838.315 Société à responsabilité limitée Waaistraat 6, 3000 Leuven, Belgique</i>	<i>Actions nominatives</i>	500	33,33	0,0	31/12/2021	EUR	885.639,82	114.361,18
<i>THALYS INTERNATIONAL 0455.370.557 Société coopérative à responsabilité limitée PLACE MARCEL BROODTHAERS 4, 1060 Saint-Gilles, Belgique</i>	<i>Actions nominatives</i>	29	29,0	1,0	31/12/2020	EUR	346.500,00	306.861,00
<i>TERMINAL ATHUS 0419.149.074 Société anonyme Rue du Terminal 13, 6791 Athus, Belgique</i>	<i>Actions nominatives</i>	61	25,42	0,0	31/12/2020	EUR	15.552.153,00	2.249.310,00

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>BELGIAN MOBILITY CARD</i> 0822.658.483 Société anonyme Koningsstraat - Rue Royale 76, 1000 Bruxelles, Belgique	<i>Actions nominatives</i>	50	25,0	0,0	31/12/2020	EUR	2.015.785,00	-156.850,00
<i>OPTIMOBIL BELGIUM</i> 0471.868.277 Société anonyme Theresianenstraat 7A, 1000 Bruxelles, Belgique	<i>Actions nominatives</i>	237	24,01	0,0	31/12/2020	EUR	1.000.886,00	122.524,00
<i>RAILTEAM</i> NL818547182B01 Entreprise étrangère Stationsplein - De Oost 9, NL1012 AB Amsterdam, Pays-Bas	<i>Actions nominatives</i>	1.800	10,0	0,0	31/12/2020	EUR	116.770,00	-33.647,00
<i>EUROFIMA</i> CH Entreprise étrangère Rittergasse "Ritterhof" 20, CH-4051 Basel, Suisse	<i>Actions nominatives</i>	25.480	9,8	0,0	31/12/2020	EUR	1.547.995.000,00	24.493.000,00
<i>A+ LOGISTICS (EN LIQUIDATION/IN VEREFFENING)</i> FR06475482261 Société anonyme Rue du Chateau 10, 59100 Roubaix, France	<i>Actions nominatives</i>	1.500	100,0	0,0	31/12/2021	EUR	-1.892.576,00	93.637,00
<i>I.C.R.R.LTD (EN LIQUIDATION/IN VEREFFENING)</i> GB3565312 Entreprise étrangère Triton Square 7, GB-NW1 3HG London, Royaume-Uni	<i>Actions nominatives</i>	150	14,99	0,0	31/12/2020	GBP	4.000,00	0,00



**LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<p><i>GIE Eurail Group NL809837353B01 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique PO Box 2112, NL 3500 GC Utrecht, Pays-Bas</i></p>	<p><i>B</i></p>

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b> .....	51	.....	1.600.000,00
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681	.....	1.600.000,00
Actions et parts - Montant non appelé .....	8682	.....	.....
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683	.....	.....
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52	80.035.069,83	100.069.193,63
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684	.....	28.508.664,88
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b> .....	53	165.304.795,25	218.116.708,24
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	63.524,75	32.567.118,72
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	45.944.449,94	38.400.939,01
de plus d'un an .....	8688	119.296.820,56	147.148.650,51
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689	.....	.....

## COMPTES DE RÉGULARISATION

## Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Charges à reporter : redevance infrastructure</i> .....	59.603.934,27
<i>Produits acquis : protocoles et conventions avec autres opérateurs et réseaux</i> .....	26.997.926,77
<i>Charges à reporter relatifs au personnel</i> .....	2.667.385,76
<i>Charges à imputer : intérêts courus et non échus</i> .....	10.502.717,09
<i>Charges à reporter diverses</i> .....	15.239.563,29

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxx	249.022.345,57
(100)	249.022.345,57	

Modifications au cours de l'exercice  
 .....  
 .....  
 .....

Représentation du capital  
 Catégories d'actions  
*Actions ordinaires* .....  
 .....  
 .....  
 Actions nominatives .....  
 Actions dématérialisées .....

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	.....	.....
	.....	.....
	.....	.....
	249.022.345,57	1.053.611.251
	.....	.....
	.....	.....
8702	xxxxxxxxxxxxxxx	1.053.611.251
8703	xxxxxxxxxxxxxxx	.....

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération  
 .....  
 .....  
 .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	.....	xxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
	.....	.....
	.....	.....
	.....	.....
	.....	.....

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

Codes	Exercice
8721	.....
8722	.....
8731	.....
8732	.....
8740	.....
8741	.....
8742	.....
8745	.....
8746	.....
8747	.....
8751	.....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....  
 Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....  
 Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	20.000.000
8762	2.000.000
8771	.....
8781	.....

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES, TELLE QU'ELLE  
RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

<b>Titres avec droit de vote (*)</b>	<b>Nombre d'effets</b>
1) Actions détenus par l'Etat	1.053.611.251
2) Actions de jouissance	20.000.000
Actions de jouissance détenus par FPIM / SFPI	16.625.311
Actions de jouissance détenus par des tiers	3.374.689
(*) 1 droit de vote par action	
1 droit de vote par 10 actions de jouissance	

---

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

	Exercice
<b>VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT</b>	
<i>IAS 19 : Provisions pour autres avantages à long terme</i> .....	119.947.063,58
<i>Provision pour litiges juridiques</i> .....	35.686.154,06
<i>Provision à caractère financier</i> .....	7.401.783,22
<i>Provision pour risques et charges divers</i> .....	8.401.813,26

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières .....	8801	536.046.759,97
Emprunts subordonnés .....	8811	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	348.774.970,01
Etablissements de crédit .....	8841	56.967.772,72
Autres emprunts .....	8851	130.304.017,24
Dettes commerciales .....	8861	.....
Fournisseurs .....	8871	.....
Effets à payer .....	8881	.....
Acomptes sur commandes .....	8891	.....
Autres dettes .....	8901	.....
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>536.046.759,97</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	858.499.686,48
Emprunts subordonnés .....	8812	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	54.575.347,46
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	500.103.495,45
Etablissements de crédit .....	8842	231.373.648,86
Autres emprunts .....	8852	72.447.194,71
Dettes commerciales .....	8862	.....
Fournisseurs .....	8872	.....
Effets à payer .....	8882	.....
Acomptes sur commandes .....	8892	1.745.953,45
Autres dettes .....	8902	13.199.836,24
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>873.445.476,17</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	1.466.860.867,17
Emprunts subordonnés .....	8813	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	414.061.359,80
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	153.587.863,72
Etablissements de crédit .....	8843	736.567.855,38
Autres emprunts .....	8853	162.643.788,27
Dettes commerciales .....	8863	.....
Fournisseurs .....	8873	.....
Effets à payer .....	8883	.....
Acomptes sur commandes .....	8893	.....
Autres dettes .....	8903	211.153.163,65
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>1.678.014.030,82</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	1.507.009.085,46
Emprunts subordonnés .....	8931	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951	990.970.535,14
Etablissements de crédit .....	8961	516.038.550,32
Autres emprunts .....	8971	.....
Dettes commerciales .....	8981	.....
Fournisseurs .....	8991	.....
Effets à payer .....	9001	.....
Acomptes sur commandes .....	9011	.....
Dettes salariales et sociales .....	9021	.....
Autres dettes .....	9051	.....
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>1.507.009.085,46</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières .....	8922	1.428.067.195,29
Emprunts subordonnés .....	8932	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	1.002.466.329,18
Etablissements de crédit .....	8962	60.205.865,89
Autres emprunts .....	8972	365.395.000,22
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	224.117.139,90
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société .....</b>	<b>9062</b>	<b>1.652.184.335,19</b>

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues .....	9072	.....
Dettes fiscales non échues .....	9073	.....
Dettes fiscales estimées .....	450	53.077,90

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	.....
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	42.489,95



**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
<i>Charges à imputer relative au personnel</i> .....	128.084.824,70
<i>Charges à imputer : intérêts courus et non échus</i> .....	37.536.987,21
<i>Charges à imputer diverses</i> .....	12.774.405,94
<i>Charges à imputer : protocoles et conventions avec autres opérateurs et réseaux</i> .....	7.240.507,84
<i>Produits à reporter divers</i> .....	7.841.755,07
<i>Produits à reporter relatifs au trafic</i> .....	116.123.554,80
<i>Produis à reporter : Hello Belgium Railpass</i> .....	21.396.182,64
<i>Produis à reporter : NPV</i> .....	20.088.866,29
<i>Produits à reporter : financements alternatifs</i> .....	15.285.835,38

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Trafic intérieur de voyageurs .....		520.255.397,19	501.351.305,13
Subventions .....		1.170.999.922,03	1.437.949.337,37
Gestion et exploitation des gares et du patrimoine immobilier .....		84.424.385,85	92.780.782,52
Trafic international de voyageurs .....		51.621.082,36	49.497.712,13
Entretien et réparation du matériel ferroviaire .....		113.113.077,72	119.727.375,79
Divers .....		1.502.133,96	3.040.344,31
Ventilation par marché géographique			
Marché en Belgique .....		1.941.915.999,11	2.204.346.860,25
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740	13.819.268,26	2.049.942,72
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	.....	.....
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	.....	.....
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	.....	.....
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	.....	.....
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	.....	.....
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	.....	.....
Autres frais de personnel .....	623	.....(+)/(-)	.....
Pensions de retraite et de survie .....	624	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	635	-36.951.623,97	29.092.154,20
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110	19.991.646,83	27.743.262,39
Reprises .....	9111	.....	.....
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112	38.910,04	594.736,00
Reprises .....	9113	.....	1.080.089,41
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	83.496.764,22	112.810.724,27
Utilisations et reprises .....	9116	119.942.632,74	80.154.944,09
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	4.093.046,55	7.248.750,10
Autres .....	641/8	1.177.308,93	2.643.690,67
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096	17.664	18.108
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	17.147,3	17.570,5
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9098	24.400.601	24.789.775
Frais pour la société .....	617	1.168.329.197,94	1.175.196.662,09

## RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125	451.439.610,18	429.016.151,89
Subsides en intérêts .....	9126	17.469.219,27	18.396.243,56
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées .....	754	3.415.232,68	.....
Autres			
NPV .....		3.068.450,09	3.358.719,57
Différences de change et écarts de conversion .....		33.015,81	45.449,00
Autres intérêts perçus .....		42.455,82	42.804,64
Divers .....		641.331,57	414.954,74
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts .....</b>			
	6501	.....	.....
<b>Intérêts portés à l'actif .....</b>	6502	103.840,14	121.119,78
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510	17.492,00	414.428,04
Reprises .....	6511	3.323,13	967.535,61
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances .....	653	.....	.....
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560	.....	570.744,56
Utilisations et reprises .....	6561	6.127.892,90	7.116.251,82
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées .....	654	3.422.152,81	.....
Écarts de conversion de devises .....	655	147,41	.....
Autres			
Reprise de subsides en capital en cas de vente .....		10.716.253,43	8.381.272,56
Reprise de subsides en capital en cas de vente .....		2.400,00	38.761,75
Divers .....		2.090.689,06	3.746.530,23
Intérêts de retard .....		66.306,18	64.523,16

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76	133.443.518,07	19.005.906,38
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	(76A)	133.137.750,58	18.526.935,76
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760	760.143,91	91.836,95
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents .....	7620	4.484.505,04	10.620,12
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630	71.468.595,63	780.530,18
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8	56.424.506,00	17.643.948,51
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	(76B)	305.767,49	478.970,62
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents .....	7621	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631	305.767,49	478.970,62
Autres produits financiers non récurrents .....	769	.....	.....
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66	19.225.469,55	54.517.223,88
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	(66A)	4.835.891,63	16.591.878,80
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660	5.434.475,48	16.575.029,00
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) .....	6620	-1.835.696,99	.....
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630	.....	16.849,80
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7	1.237.113,14	.....
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690	.....	.....
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	(66B)	14.389.577,92	37.925.345,08
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661	14.385.830,70	37.925.345,08
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) .....	6621	.....	.....
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631	3.747,22	.....
Autres charges financières non récurrentes .....	668	.....	.....
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691	.....	.....

## IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	132.333,46
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	23.014,50
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	.....
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	109.318,96
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	9.592,99
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	9.592,99
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	.....
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>		
Dépenses non admises (DNA) .....		46.250.000,00
Provisions .....		-43.631.418,52
Utilisation de la déduction pour les revenus définitivement taxés (RDT) .....		-1.889.314,77
.....		.....

	Exercice
<b>Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice</b>	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

	Codes	Exercice
<b>Sources de latences fiscales</b>		
Latences actives .....	9141	1.118.250.303,83
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142	945.421.807,16
Autres latences actives		
Déduction pour investissement .....		162.376.451,51
RDT reportés .....		10.452.045,16
.....		.....
Latences passives .....	9144	203.739.417,38
Ventilation des latences passives		
Réévaluation immobilisations financières (participation Eurofima) .....		62.000.000,00
Réévaluations terrains .....		24.716.446,31
Réévaluation sur placements immobilisations .....		14.633.994,86
Réévaluation sur immobilisations corporelles destinés à la vente .....		519.267,52

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS</b>			
<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte</b>			
A la société (déductibles) .....	9145	653.487.878,03	627.171.072,47
Par la société .....	9146	236.734.340,79	178.278.385,84
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel .....	9147	270.872,15	254.114,58
Précompte mobilier .....	9148	.....	.....

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	.....
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société .....	9150	.....
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société .....	9151	.....
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société .....	9153	.....
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91611	.....
Montant de l'inscription .....	91621	.....
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91631	.....
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91711	.....
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91721	.....
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés .....	91811	1.756.785.331,48
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91821	1.885.680.780,11
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause .....	91911	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91921	.....
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu .....	92011	.....
Le montant du prix non payé .....	92021	.....

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

	Codes	Exercice
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91612	.....
Montant de l'inscription .....	91622	.....
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91632	.....

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91712	.....
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91722	.....

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés .....	91812	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91822	.....

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause .....	91912	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91922	.....

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu .....	92012	.....
Le montant du prix non payé .....	92022	.....

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

	Codes	Exercice
Placement dans opérations de financement alternatif .....		65.244.830,13
.....		.....
.....		.....

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Investissements .....		649.657.583,77
.....		.....
.....		.....

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

.....		.....
.....		.....
.....		.....

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir) .....	9213	.....
Marchandises vendues (à livrer) .....	9214	.....
Devises achetées (à recevoir) .....	9215	135.916.922,09
Devises vendues (à livrer) .....	9216	.....



**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

<i>Engagement - SWAP Contrats d'inflation CPI</i> .....	22.806.204,28
<i>IRS</i> .....	905.491.970,03
<i>Garanties personnelles constituées pour compte de tiers - garanties bancaires</i> .....	42.283.103,15
<i>Garanties personnelles constituées pour compte de tiers - garantie donné vis-à-vis d'Infrabel (CCB II)</i> .....	126.604.940,27
<i>Engagements pour acquisition de services</i> .....	404.340.165,89
<i>Engagements pour acquisitions de stocks</i> .....	277.044.405,63
<i>Constituants de garantie demandées mais non reçues</i> .....	411.490,60
<i>Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise</i> .....	10.570.584,51
<i>Litiges juridiques : créances</i> .....	2.919.712,64
<i>Litiges juridiques : dettes</i> .....	2.675.407,54
<i>Notes de frais envoyées aux tiers</i> .....	1.159.846,66

Exercice
22.806.204,28
905.491.970,03
42.283.103,15
126.604.940,27
404.340.165,89
277.044.405,63
411.490,60
10.570.584,51
2.919.712,64
2.675.407,54
1.159.846,66

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées** .....

Bases et méthodes de cette estimation

.....
.....
.....
.....

Codes	Exercice
9220	.....

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

.....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

*Le pacte d'actionnaires entre la SNCF et la SNCB prévoit, dans un certain nombre d'hypothèses déterminées, une option de vente en faveur de la SNCB, lui permettant d'exiger le rachat de sa participation dans THI Factory par la SNCF. Dans la majorité des cas, ce droit est exerçable pendant toute la durée de détention de cette participation, à la valeur vénale.  
 Cette option n'a pas été valorisée au 31 décembre 2020 vue que la SNCB n'est pas capable de valoriser ces options, pour cause de données de marché manquantes. ....*

.....  
 .....  
 .....

Exercice
0,00
.....
.....
.....

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

*Lignes de crédit : autres .....  
 Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise .....  
 Engagements opérations de financements alternatifs : dettes .....  
 Engagements opérations de financements alternatifs : créances .....  
 Garanties reçues .....  
 Contribution de tiers dans investissements .....*

Exercice
1.414.706.393,23
1.595.553.872,77
570.525.445,76
570.525.445,76
477.077.005,63
32.681.896,41

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	18.387.059,81	25.815.332,72
Participations .....	(280)	18.387.059,81	25.815.332,72
Créances subordonnées .....	9271	.....	.....
Autres créances .....	9281	.....	.....
<b>Créances</b> .....	9291	2.191.332,45	4.847.745,09
A plus d'un an .....	9301	.....	.....
A un an au plus .....	9311	2.191.332,45	4.847.745,09
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321	1.801.112,99	1.701.112,99
Actions .....	9331	.....	.....
Créances .....	9341	1.801.112,99	1.701.112,99
<b>Dettes</b> .....	9351	34.149.340,73	87.688.295,97
A plus d'un an .....	9361	.....	.....
A un an au plus .....	9371	34.149.340,73	87.688.295,97
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381	.....	.....
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9391	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401	.....	.....
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	.....	23.782,50
Produits des actifs circulants .....	9431	781,33	.....
Autres produits financiers .....	9441	7.206,72	2.698,53
Charges des dettes .....	9461	.....	.....
Autres charges financières .....	9471	.....	2,70
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481	.....	.....
Moins-values réalisées .....	9491	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253	.....	.....
Participations .....	9263	.....	.....
Créances subordonnées .....	9273	.....	.....
Autres créances .....	9283	.....	.....
<b>Créances</b> .....	9293	.....	.....
A plus d'un an .....	9303	.....	.....
A un an au plus .....	9313	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9353	.....	.....
A plus d'un an .....	9363	.....	.....
A un an au plus .....	9373	.....	.....
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383	.....	.....
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9393	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403	.....	.....
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252	314.828.085,72	315.357.174,14
Participations .....	9262	314.828.085,72	315.053.085,72
Créances subordonnées .....	9272	.....	.....
Autres créances .....	9282	.....	304.088,42
<b>Créances</b> .....	9292	2.828.874,47	11.920.070,04
A plus d'un an .....	9302	.....	.....
A un an au plus .....	9312	2.828.874,47	11.920.070,04
<b>Dettes</b> .....	9352	86.523.312,36	36.831.204,61
A plus d'un an .....	9362	60.000.000,00	15.000.000,00
A un an au plus .....	9372	26.523.312,36	21.831.204,61

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

*Le conseil d'administration constate qu'il n'y a pas de critères objectifs ou légaux qui décrivent clairement ce que l'on entend par transactions en dehors des conditions normales de marché telles que décrites dans l'AR du 10 août 2009. Par conséquent, il n'est pas possible de faire un inventaire des transactions avec des parties liées réalisées en dehors des conditions normales de marché.* .....

0,00

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées** .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

.....  
 .....

**Garanties constituées en leur faveur** .....

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur** .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	.....
9501	.....
9502	.....
9503	729.477,39
9504	.....

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	484.315,26
95061	12.200,00
95062	7.073,70
95063	.....
95081	.....
95082	.....
95083	.....

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

**POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice : Valeur comptable	Exercice: Juste valeur	Exercice précédent: Valeur comptable	Exercice précédent: Juste valeur
Swaps d'intérêts (IRS)	Taux d'intérêts	Couverture	905491970	-159.250.609,01	-473.453.575,92	-81.316.641,71	-465.526.152,69
Swaps devises (CCIRS)	Devises	Couverture	125626846	6.859.933,87	25.037.829,71	-36.603.863,80	-16.238.112,19
Swap d'inflation (CPI)	Inflation	Couverture	22806204	-1.186.451,34	-1.186.451,34	-5.003.661,15	-5.003.661,15
Matières premières (COM)	Matières premières	Couverture	700	64.028,37	1.562.820,08	-683.817,66	-674.405,94

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR**

**Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Valeur comptable	Juste de valeur
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite**

**Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée**

## **DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS  
RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

**La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion**

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

	Codes	Exercice
<b>Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations</b>		
<b>Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....</b>	9507	584.476,90
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95071	18.200,00
Missions de conseils fiscaux .....	95072	7.073,70
Autres missions extérieures à la mission révisorale .....	95073	.....
<b>Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....</b>		
	9509	.....
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95091	.....
Missions de conseils fiscaux .....	95092	.....
Autres missions extérieures à la mission révisorale .....	95093	.....

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**



## RÈGLES D'ÉVALUATION

### I. LEGISLATION APPLICABLE

Les règles d'évaluation ont été appliquées conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécutions du Code des sociétés et associations. Le cas échéant, lorsque la législation ou les règles comptables usuelles ne fournissent pas d'indications sur la comptabilisation d'opérations de nature exceptionnelle, les écritures comptables sont conformes avec les dispositions de l'article 3:1 de ce même AR et si possible basées sur les avis émis par la Commission des Normes Comptables ou les dispositions du référentiel comptable international IAS/IFRS.

### II. DEFINITION DES CONCEPTS GENERAUX

#### 1. Valeur d'acquisition

Par valeur d'acquisition, on entend soit :

- le prix d'acquisition, lequel comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
  - le coût de revient, lequel s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables au produit ou au groupe de produits considéré ainsi que la quote-part des frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent ;
  - la valeur d'apport, laquelle correspond à la valeur conventionnelle des apports.
- Pour les immobilisations incorporelles, corporelles, les stocks et les commandes en cours non financés par des tiers qui demandent une préparation supérieure à 1 an avant de pouvoir être utilisées ou vendues, la valeur de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours de la Société, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

#### 2. Amortissements

Par "amortissements", on entend les montants pris en charges par le compte de résultats, relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, en vue soit de répartir le coût d'acquisition de ces immobilisations sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, soit de prendre en charges ces frais et ces coûts au moment où ils sont exposés. Les amortissements doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Ils doivent être constitués systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Les amortissements sont spécifiques aux éléments de l'actif pour lesquels ils ont été constitués ou actés. Les éléments de l'actif dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont entièrement identiques peuvent toutefois faire globalement l'objet d'amortissements.

L'année d'acquisition d'un actif soumis à un amortissement, la dotation se calcule prorata temporis, c'est-à-dire en multipliant l'amortissement déterminé sur base annuelle par une fraction comportant, au numérateur, le nombre de mois entiers restant à courir entre la date de mise en exploitation de l'actif et la fin de l'année, et au dénominateur, le nombre 12.

L'année de réalisation de l'actif, aucun amortissement n'est calculé.

#### 3. Réductions de valeur

Par "réductions de valeur", on entend les abattements apportés au prix d'acquisition des éléments de l'actif autres que ceux visés par les amortissements, et destinés à tenir compte de la

dépréciation, définitive ou non, de ces derniers à la date de clôture de l'exercice. Les réductions de valeur doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice. Les réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des dépréciations en considération desquelles elles ont été constituées.

### III. RUBRIQUES BILANTAIRES

#### 1. Frais d'établissement

##### A. Principe

Les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

#### 2. Immobilisations incorporelles

##### A. Principe

Figurent sous cette rubrique les actifs non monétaires identifiables sans substance physique, détenus en vue de leur utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Sont visés plus particulièrement :

- les frais de développement, au sens de la norme IAS 38;
- les concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et autres droits similaires, lorsqu'ils sont acquis de tiers ;
- le goodwill;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles ne peuvent cependant être comptabilisées à l'actif que si :

- l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux;
- il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour la société;
- la société peut contrôler l'actif;
- la valeur d'acquisition de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

##### B. Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci- avant.

##### C. Dépréciation

Les immobilisations incorporelles s'amortissent linéairement à partir du 1er jour du mois suivant la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en exploitation effective, selon les rythmes suivants :

- Sites web : 33,33 %;
- Logiciel ERP : 10 %;
- Autres immobilisations incorporelles : 20 %.

Les licences acquises de tiers, pour autant qu'elles le soient pour plusieurs périodes comptables, sont amorties sur ce nombre de périodes.

Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont actés lorsque, en raison d'une altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations dépasse leur valeur recouvrable, soit le plus élevé entre leur juste valeur après déduction des frais liés à la vente, et leur valeur d'utilité.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en

changeant la durée d'utilité.

#### D. Cas particuliers

##### a) Immobilisations incorporelles générées en interne

Une immobilisation incorporelle résultant d'un développement interne n'est comptabilisée parmi les immobilisations incorporelles que si les différentes conditions suivantes sont démontrées cumulativement :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle, et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, en particulier l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans le cas spécifique des logiciels d'application à usage interne développés par l'entreprise elle-même ou suite à des rachats de sociétés ou de branches d'activités, ne peuvent être considérés comme des immobilisations incorporelles que les coûts découlant de :

- la conception (blueprint fonctionnel et technique);
- la programmation et la configuration;
- le développement des interfaces;
- la documentation technique pour usage interne;
- l'intégration du hardware; et
- le processus de tests.

##### b) Immobilisations incorporelles dont la durée de vie n'est pas limitée dans le temps

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable, soit le plus élevé entre leur juste valeur après déduction des frais liés à la vente, et leur valeur d'utilité.

### 3. Immobilisations corporelles

#### A. Principe

Figurent sous cette rubrique les actifs corporels qui sont détenus par l'entreprise, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Ne sont toutefois pas considérés comme des actifs immobilisés les biens dont le prix d'acquisition unitaire est inférieur à 1.000 €, à l'exception des ordinateurs, des écrans et des vélos.

#### B. Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Sont toutefois exclus de la valeur d'acquisition:

- les frais inhérents aux études de faisabilité ;
- les frais inhérents à la phase d'étude ;
- les frais généraux des services de direction ;
- les frais généraux des services autres qu'opérationnels ;
- les frais liés à la formation du personnel.

Par ailleurs, le matériel de musée et les œuvres d'art sont évalués soit au prix d'acquisition ou à leur valeur résiduelle soit, si la valeur d'acquisition est inconnue ou s'il s'agit d'un don, au prix de 0,01€ et font l'objet, en cas d'expertise, de réductions de valeur ou de plus-values de réévaluation.

### C. Dépréciation

Pour les gares, les bâtiments administratifs, les bâtiments d'habitation et les parkings, la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles est ventilée dans ses différents composants ayant des durées de vie différentes, et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base des taux figurant en annexe 1, à l'exception des terrains, du matériel de musée et des œuvres d'art dont la durée d'utilité est considérée comme illimitée.

L'amortissement prend cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation corporelle peut être mise en exploitation. Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont actés lorsque, en raison d'une altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations dépasse leur valeur recouvrable, soit le plus élevé entre leur juste valeur après déduction des frais liés à la vente, et leur valeur d'utilité.

La durée d'utilité des immobilisations corporelles avec une durée d'utilité déterminée sont revues périodiquement. La prochaine revue des durées d'amortissements est prévue en 2022. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée d'utilité.

Le montant amortissable est la valeur d'acquisition de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle, pour autant que cette dernière puisse être déterminée de manière relativement fiable et soit importante. Pour les immobilisations corporelles dont la durée d'utilité n'est pas limitée, des réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable, soit le plus élevé entre leur juste valeur après déduction des frais liés à la vente, et leur valeur d'utilité.

Les immobilisations corporelles dont leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente actualisés. Ces immobilisations cessent d'être amorties.

### D. Cas particuliers

#### a) Investissements dans des bâtiments loués

Les investissements réalisés dans des bâtiments loués sont amortis sur la plus courte des deux périodes formées par la durée d'utilité ou la durée du contrat de location.

#### b) Immobilisations acquises en location-financement

Ces immobilisations sont comptabilisées à la date de début du contrat à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le cas échéant le taux d'emprunt marginal.

#### c) Immobilisations désaffectées

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement non récurrent pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

## 4. Immobilisations financières

### A. Principe

Figurent sous cette rubrique :

- les participations, quelles qu'en soient l'importance relative, dans d'autres sociétés, lorsque le but recherché est de perpétuer ou de soutenir leur exploitation;
- les actions et parts qui ne sont pas constitutives d'une participation, lorsque cette détention vise, par l'établissement d'un lien durable et spécifique avec ces entreprises, à contribuer à l'activité propre de la société;
- les créances mises à disposition à long terme pour soutenir durablement l'activité desdites

sociétés;

- les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes.

#### B. Evaluation

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont portés directement en frais.

Pour chaque participation, les titres qui la composent sont considérés comme des actifs fongibles : après chaque acquisition, une valeur moyenne pour ces titres est recalculée, en divisant la valeur totale d'acquisition par le nombre total de titres détenus en portefeuille.

Lorsque le prix d'acquisition d'une participation est libellé en devise, la valeur d'acquisition pour laquelle elle est inscrite dans les comptes est sa valeur d'acquisition en euros, à savoir le montant résultant de l'application du cours de conversion lors de l'acquisition au montant du prix stipulé en devises. Lorsque les montants sont appelés, l'engagement de libération est réestimé au cours de conversion applicable à cette date, la contrepartie de l'écart de conversion constaté s'imputant à la valeur d'acquisition des immobilisations financières.

Les immobilisations financières représentées par des créances sont évaluées à leur valeur nominale, par application éventuelle du cours de conversion lors de l'acquisition au montant stipulé en devises.

#### C. Dépréciation

En cas de modification durable, survenant postérieurement à l'acquisition, et dans un sens défavorable, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société, la participation ou les actions détenues font l'objet d'une réduction de valeur déterminée individuellement.

Le caractère durable de la dépréciation est apprécié sur la base des derniers comptes de la société ou, s'ils existent, des derniers comptes annuels consolidés disponibles, en fonction de :

- l'évolution de la valeur boursière ou de marché, pour autant que cette information soit disponible ;
- la valeur intrinsèque, les résultats de l'entreprise ou du sous-groupe contrôlé par l'entreprise ;
- les résultats de l'entreprise ou du sous-groupe contrôlé par l'entreprise et leurs perspectives d'évolution.

Une perte de valeur sur participations dans les sociétés contrôlées, contrôlées conjointement et associées est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Ces participations sont soumises à un test de perte de valeur lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur. La méthode préconisée est le modèle Capital Asset Pricing Model, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Pour les participations non significatives, la valeur recouvrable retenue se base uniquement sur la quote-part détenue par la Société dans les capitaux propres de l'exercice précédent.

Il n'y a pas de test de perte de valeur lorsque l'activité principale de la filiale est constituée par des opérations immobilières qu'elle réalise quasiment exclusivement avec des sociétés du Groupe SNCB.

Les immobilisations financières représentées par des créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### 5. Créances à plus d'un an

##### A. Principe

Figurent sous cette rubrique les créances qui ont une durée contractuelle de plus d'un an.

##### B. Evaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale à l'exception des créances ayant la forme de titres à revenu fixe qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles

réductions de valeur.

#### C. Dépréciation

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### D. Cas particuliers

L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation du passif et de la prise en résultats prorata temporis sur la base des intérêts composés des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances ou de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des créances.

Lorsqu'une créance à long terme n'est pas porteuse d'intérêt ou assortie d'un intérêt anormalement faible, elle fait l'objet d'une actualisation visant à les comptabiliser à sa valeur actuelle, en tout cas si l'effet d'actualisation est significatif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le bailleur a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au locataire. La société comptabilise les contrats de location-financement en tant bailleur comme créances pour les montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de location et des valeurs résiduelles non garanties.

#### 6. Stocks et commandes en cours d'exécution

##### A. Principe

Figurent sous la rubrique "stocks" les actifs :

- détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, notamment les marchandises acquises en vue de leur revente telles quelles, ou sous réserves de conditionnements mineurs;
- en cours de production pour une telle vente, lesquels comportent les matériaux ou matières premières et fournitures déjà intégrés dans le processus de production;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommés dans le processus de production ou de prestations de services, tels que les approvisionnements en matériaux non usinés destinés à être utilisés dans la production.

Figurent sous la rubrique "commandes en cours d'exécution" :

- les travaux en cours d'exécution, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été réceptionnés;
- les produits en cours de fabrication exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été livrés, sauf si les produits sont fabriqués en série de façon standardisée;
- les services en cours de prestation, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été livrés, sauf si les services sont prestés de façon standardisée.

##### B. Evaluation

Les stocks sont évalués au plus faible de la valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant, et de la valeur nette de réalisation, à savoir le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées selon les principes de l'IAS 11, à savoir la prise en résultats de la marge estimée, en fonction du pourcentage d'avancement. Ce dernier est déterminé par la proportion des coûts déjà encourus à la date de clôture par rapport aux coûts totaux estimés pour réaliser la commande.

##### C. Dépréciation

Les stocks sont divisés en 3 catégories notamment les consommables, les pièces de rechange (importantes) et les pièces de rechange non activées.

Périodiquement il y a l'enregistrement régulier d'une réduction de valeur sur stocks suite à l'avis des services techniques.

L'enregistrement d'une réduction de valeur du stock consommable, non directement lié à des immobilisations corporelles clairement identifiées, sera déterminé à condition que la rotation du stock n'a pas eu lieu pendant un an au moins. Le pourcentage de réduction de valeur appliqué sur la valeur des articles est déterminé en fonction du taux connu de la rotation du stock, comme indiqué au tableau ci-dessous:

	Nombre d'années maximal de consommation couvert par les marchandises									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus
1	100,0									
2	33,3	100,0								
3	16,7	50,0	100,0							
4	10,0	30,0	60,0	100,0						
5		6,7	20,0	40,1	66,7	100,0				
6		4,8	14,3	28,6	47,6	71,4	100,0			
7		3,6	10,7	21,4	35,7	53,6	75,0	100,0		
8		2,8	8,3	16,7	27,8	41,7	58,3	77,8	100,0	
9		2,2	6,7	13,3	22,2	33,3	46,7	62,2	80,0	100,0
10 et +	1,8	5,5	10,9	18,2	27,3	38,2	50,9	65,5	81,8	100,0

Pour les pièces de rechange importantes considérées comme immobilisations corporelles, un amortissement est comptabilisé au même rythme que d'éventuels amortissements d'immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Une réduction de valeur sera actée pour les pièces de rechange restantes qui sera fonction du rythme d'amortissement des familles de matériel roulant pour lesquelles elles sont détenues. Des réductions de valeur sont actées sur les commandes en cours d'exécution en cas de marge négative pour la totalité de la perte estimée.

## 7. Créances à un an au plus

### A. Principe

Figurent sous cette rubrique les créances - commerciales ou non - dont le terme initial est d'un an au plus, ainsi que les créances ou parties de créances dont le terme initial était supérieur à un an, mais qui viennent à échéance dans les douze mois qui suivent la clôture du dernier exercice.

### B. Evaluation

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale sauf celles ayant la forme de titres à revenus fixes qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

### C. Dépréciation

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Ces réductions sont calculées selon les principes ci-après :

- réductions de valeur à 100 % pour les créances dont le recouvrement est suivi par le service Legal Affairs;
- pour les autres créances, dont la date d'échéance est dépassée depuis plus d'un an, une réduction de valeur correspondant à 100 % du montant total de la créance. Celle-ci sera éventuellement atténuée du montant des notes de crédit ne portant pas sur des documents spécifiques et qui sont en solde au moment de l'évaluation de la dépréciation, si des informations spécifiques le justifient, des réductions de valeur complémentaires ou reprises de réductions de valeur aux règles précitées sont actées suivant la spécificité de l'actif et les informations y relatives.

## 8. Placements de trésorerie

### A. Principe

Figurent sous cette rubrique les créances en compte à terme sur des établissements de crédit ainsi que les valeurs mobilières acquises au titre de placement de fonds et qui ne revêtent pas le caractère d'immobilisations financières. Les actions et parts détenues dans des sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ne sont portées sous ce poste que s'il s'agit de titres acquis ou souscrits en vue de leur rétrocession ou si, en vertu d'une décision de la société, ils sont destinés à être réalisés dans les douze mois.

### B. Evaluation

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant.

Pour les titres à revenu fixe, s'il existe une différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement, celle-ci est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en déduction de la valeur d'acquisition des titres, la prise en résultat étant effectuée sur base actualisée.

### C. Dépréciation

Les placements de trésorerie font l'objet de réductions de valeur appropriées si, à la fin de l'exercice, l'estimation de leur valeur de réalisation est inférieure à leur prix d'acquisition. Pour les placements de trésorerie représentés par des actions ou parts, des réductions de valeur sont arrêtées comme suit :

- si la valeur de rétrocession ou de réalisation est connue, une réduction de valeur égale à la différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de rétrocession ou de réalisation est actée le cas échéant;

- si la valeur de rétrocession ou de réalisation est inconnue, soit :

- il existe un marché financier liquide et la société ne peut influencer significativement ledit marché : une réduction de valeur est actée de manière à ramener la valeur comptable desdits actifs au niveau de leur valeur boursière établie sur base de la cotation du dernier jour de l'exercice.

- il n'existe pas un marché financier liquide ou la société peut influencer significativement ledit marché : une réduction de valeur est actée de manière à ramener la valeur comptable desdits actifs au niveau le plus bas, soit de la quote-part dans les fonds propres de l'entreprise déterminés sur base des derniers comptes annuels connus, soit de la valeur boursière établie sur base de la cotation du dernier jour de l'exercice.

Lorsque les réductions de valeur ne se justifient plus, elles font l'objet d'une reprise. Par ailleurs, si des informations complémentaires le justifient, des réductions de valeur complémentaires sont actées dans le cadre du critère de prudence spécifié à l'article 32 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001.

### D. Cas particuliers

Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des opérations de financement alternatif sont reconnus au bilan, sauf :

- s'il n'y a pas de mouvements de cash dans les comptes bancaires ; et
- les investissements sont constitués auprès :
- d'Eurofima ;
- des états qui présentent une qualité de crédit supérieure ;
- des organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure conforme à la politique financière de la société; ou
- des contreparties des opérations.

## 8. Valeurs disponibles



## A. Principe

Figurent sous cette rubrique les éléments financiers disponibles, telles que les encaisses, les valeurs échues à l'encaissement et les avoirs à vue sur des banques.

## B. Evaluation

Les valeurs disponibles sont enregistrées à leur valeur nominale, et corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

## C. Dépréciation

Une réduction de valeur appropriée est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

## 9. Comptes de régularisation de l'actif

## A. Principe

Figurent sous cette rubrique :

- les charges reportées, à savoir les prorata de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs;
- les produits acquis, à savoir les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

## B. Evaluation

Les charges à reporter, les produits acquis et les prorata d'intérêts compris dans la valeur nominale de dettes sont évalués à leur valeur d'acquisition tout en tenant compte, pour les produits, de leur recouvrabilité.

## 11. Capital

## A. Principe

Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, formé par les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter;
- le capital non-appelé, à savoir la quote-part dont les organes de gestion de la société n'ont pas encore réclamé la libération.

## B. Evaluation

Les actions représentatives du capital sont évaluées à leur valeur nominale.

## 12. Plus-values de réévaluation

## A. Principe

Sous cette rubrique figurent les plus-values latentes constatées sur la valeur comptable nette d'immobilisations corporelles ou financières, dans la mesure où elles constituent un accroissement de la valeur intrinsèque du capital investi.

## B. Evaluation

Les plus-values de réévaluation sont actées à leur valeur nominale.

## C. Dépréciation

En cas de moins-value ultérieure de l'actif réévalué, la plus-value actée est annulée à concurrence

du montant non encore amorti.

#### D. Amortissements

Les plus-values de réévaluation sont amorties à la même cadence que les amortissements des actifs sur lesquels elles portent.

### 13. Réserves

#### A. Principe

Figurent sous cette rubrique les bénéfices des exercices précédents que l'entreprise n'a pas distribués, dans une perspective durable, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou statutaires, suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

#### B. Evaluation

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

### 14. Subsidés en capital

#### A. Principe

Figurent sous cette rubrique toutes les aides à l'investissement, prenant la forme de transferts de ressources à une entreprise, dont la condition principale d'obtention est l'achat, la construction ou l'acquisition par tout moyen d'actifs à long terme, et octroyés par :

- la Communauté européenne;
- l'Etat belge;
- les autres pouvoirs publics belges ou étrangers; ou
- d'autres sociétés publiques ou privées, filiales ou pas.

En cas de vente d'actifs subsidiés, les subsidés y afférents sont annulés par le biais du résultat financier et ensuite reconstitués en tant que subsidés non affectés également par le biais du résultat financier. En outre, un intérêt est calculé au profit des investissements des subsidés en capital non affectés et des acomptes versés aux filiales non encore affectés.

#### B. Evaluation

Les subsidés en capital sont enregistrés à leur valeur nominale, aucune déduction pour impôts différés n'étant actée, la SNCB disposant de pertes fiscales cumulées ainsi que d'immunités consécutives aux déductibilités pour investissements.

#### C. Dépréciation

Les subsidés en capital font l'objet d'amortissements linéaires au même rythme que les immobilisations incorporelles et corporelles qu'ils ont financées.

### 15. Provisions

#### A. Principe

Figurent sous cette rubrique les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain, individualisés en fonction des risques et charges de même nature.

Les avantages accordés au personnel font l'objet de provisions selon les principes énoncés par la norme IAS 19, et sont classifiés dans les 4 catégories suivantes :

- avantages à court terme (jours de congés, congés compensateurs et jours de repos);
- autres avantages à long terme (primes de jubilé, congés liés à l'âge, congés de disponibilité et jours de crédit);
- indemnités de cessation d'emploi (avis 22HR/28HR, , avis 31/32 PS de 1996, avis 38 H-HR);
- avantages postérieurs à l'emploi (cotisation C.S.S. de 0,83 %, couverture hospitalisation

des pensionnés et ayants-droits, rentes d'accidents du travail et cotisations syndicales des pensionnés).

Les autres provisions sont évaluées conformément aux principes énoncés par la norme IAS 37, qui prévoit la conjonction de 3 conditions avant de reconnaître la constitution d'une provision :

- l'existence d'une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé;
- la probabilité d'une sortie de ressources est supérieure à 50%;
- la capacité à estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

#### B. Evaluation

Les risques et les charges qui font l'objet d'une provision sont estimés au cas par cas sur base des éléments portés à la connaissance de la Société, en veillant à respecter les critères de prudence, sincérité et bonne foi conformément à l'article 32 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et des associations. En application de l'article 50 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001, une provision représente la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan.

Aucune déduction pour impôts différés n'est actée, la SNCB disposant de pertes fiscales cumulées ainsi que d'immunisations consécutives aux déductibilités pour investissements.

En ce qui concerne les provisions relatives aux avantages accordés au personnel, celles-ci prennent en compte la reconnaissance des gains et pertes actuariels. Les taux d'actualisation retenus sont les taux des obligations d'entreprise de première catégorie (source : Bloomberg).

Les provisions autres que celles relatives au personnel font l'objet d'une actualisation lorsque le facteur "temps" est significatif. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS (Interest Rate Swap) dont les échéances correspondent à celles des cash-flows attendus.

#### C. Cas particuliers

##### a) Provision pour charges d'exploitation de nature environnementale

Sont couverts par cette provision les charges auxquelles l'entreprise est tenue légalement ou au vu de sa politique générale, de consentir pour :

- attestation de sol à solliciter;
- reconnaissance d'orientation de sol et reconnaissances descriptives de sol à effectuer;
- obligation d'assainissement (dépenses ordinaires).

Cette provision est ventilée par nature de dépenses et par site et est calculée sur base de la technologie en matière de remise en état de l'environnement susceptible d'être utilisée et sur base des estimations de l'entreprise en matière de coûts à engager.

##### b) Provisions pour autres avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi

Des provisions sont constituées conformément aux prescriptions de la norme IAS 19 afin de couvrir la valeur actuelle des obligations souscrites par la société en matière d'avantages à long terme, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages de fin de contrat de travail.

La dotation est calculée selon la méthode des Unités de Crédit Projetées, au sens de la norme IAS 19. Ces provisions concernent plus particulièrement :

- les primes de jubilé;
- les jours de congé liés à l'âge;
- les congés de disponibilité;
- les cotisations patronales à la Caisse de Solidarité Sociale sur les prestations de retraite;
- la couverture hospitalisation pour le personnel qui n'est plus en activité et leurs familles;
- les primes syndicales pour le personnel qui n'est plus en activité;
- les prestations en cas d'accident du travail;
- les interruptions de carrière à temps plein et à temps partiel ;
- les jours de crédit.

Les provisions pour avantages à long terme (primes de jubilé et congés liés à l'âge) ainsi que pour

Les indemnités relatives à l'avis 38H-HR sont cependant constituées au sein de l'entité qui utilise effectivement (ou qui l'utilisait au moment de la cessation d'activité) le membre du personnel détaché.

c) Litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques reprend, par dossier individuel, le montant actualisé des dépenses estimées pour éteindre l'obligation. Si un remboursement quasi-certain (partiel ou total) est attendu, celui-ci ne sera pas porté en diminution de la provision mais sera constaté à l'actif.

d) Produits dérivés

Les positions non couvertes sur instruments financiers dérivés liés à la dette financière sont couvertes par une provision correspondante lorsque des pertes latentes sont constatées, à la date de clôture, sur base de leur réestimation à la valeur de marché.

16. Impôts différés

A. Principe

Sous cette rubrique figurent les impôts différés sur subsides en capital et plus-values réalisées. Ils sont estimés au montant normal d'impôts qui serai dû si les subsides et plus-values avaient été imposés dans l'exercice dans lequel ils sont comptabilisés.

B. Evaluation

Les impôts différés sont estimés après déduction de l'effet des réductions d'impôts et exonérations lesquelles, au moment que ces subsides sont comptabilisés, conduiront dans un futur proche à des impôts inférieurs à ceux des subsides et plus-values.

17. Dettes à plus d'un an

A. Principe

Figurent sous cette rubrique les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

B. Evaluation

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

C. Cas particuliers

Les dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible sont inscrites au passif à leur valeur nominale; cette inscription s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis sur base de l'intérêt composé, de l'escompte calculé au taux du marché lorsque ces dettes ont une échéance éloignées à plus d'un an.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat pro rata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle).

Les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des opérations de financement alternatif sont reconnus au bilan si les investissements réalisés y relatifs sont reconnus au bilan, comme décrit au point III.8 D ci-avant.

18. Dettes à un an au plus

## A. Principe

Figurent sous cette rubrique les dettes qui ont un terme contractuel inférieur ou égal à un an.

## B. Evaluation

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

## C. Cas particuliers

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle).

## 19. Comptes de régularisation du passif

## A. Principe

Figurent sous cette rubrique :

les charges à imputer, à savoir les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé;

les produits à reporter, à savoir les prorata de produits obtenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

## B. Evaluation

Les charges à imputer, les produits à reporter et les intérêts compris dans les créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

## C. Cas particuliers

Les NPV 's (commissions) obtenues dans le cadre des opérations de financement alternatif sont comptabilisés dans les comptes de régularisation du passif, étalées sur la durée de ces opérations.

## IV. ANNEXES

## 1. ANNEXE 1 : DUREE D'UTILITE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable	Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans	Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans		
Composants inclus dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans		
Habitations	50 ans		
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans		
Gares	100 ans		
Composants inclus dans les gares	10 à 40 ans		
Parkings	100 ans		
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans		
Voies et composants associés	25 à 100 ans		
Ouvrages d'art et composants associés	20 à 120 ans		
Passages à niveaux et composants associés	10 à 25 ans		
Matériel de signalisation	7 à 35 ans		
Installations d'infrastructure diverse	7 à 50 ans		
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	25 à 60 ans		
Composants " mid-life " inclus dans le matériel roulant ferroviaire	15 à 30 ans		
Wagons	30 ans		

Révisions des wagons 9 ans  
 Installations et équipements divers 4 à 30 ans  
 Mobilier 10 ans  
 ICT 4 à 10 ans  
 Transport routier 2 à 10 ans  
 Aménagements Durée la plus courte entre : durée du contrat et durée d'utilité du composant

## ANNEXE 2 : ACTIFS ET PASSIFS EXPRIMES EN DEVICES ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

### A.ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES / NON-MONETAIRES

Toute opération qui conduit à l'établissement d'une position en devises étrangères ou à la réduction d'une telle position est convertie et enregistrée en euros au cours de change au comptant ("cours de conversion").

Pour les actifs et passifs non-monétaires dont l'acquisition a donné lieu à une opération en devises étrangères, la valeur d'acquisition est égale au montant du prix libellé en devises étrangères multiplié par le cours de conversion. La valeur d'acquisition n'est plus influencée par l'évolution ultérieure du cours de change.

Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés initialement en euros en utilisant le cours de conversion applicable à la date de l'opération. Ces actifs et passifs monétaires restent libellés en devises; leur contre-valeur en euros subit les variations de cours de la monnaie en laquelle ils sont libellés par rapport à l'euro. Ces variations donnent naissance à des "différences de change" ou à des "écarts de conversion".

En fin d'exercice, les avoirs et/ou engagements, non couverts, libellés en devises étrangères qui subsistent sont réestimés sur base du taux de change observé sur les marchés financiers la veille de la date de clôture des comptes. Cette réestimation donne naissance à des écarts de conversion positifs et négatifs. Un solde net par devise est déterminé et comptabilisé directement en résultat financier (en charges ou en produits selon que les écarts négatifs excèdent les écarts positifs ou pas).

Par poste du bilan, la situation se présente comme suit :

#### ACTIF

Frais d'établissement Non-monétaire Immobilisations incorporelles Non-monétaire Immobilisations corporelles Non-monétaire

Immobilisations financières Non-monétaire : lorsque les montants non-appelés le sont, l'engagement de libération est réestimé au cours de conversion applicable à cette date, la contrepartie de l'écart de conversion constaté s'imputant à la valeur d'acquisition des immobilisations financières.

Créances à plus d'un an Monétaire : toutefois, les réductions de valeur sur créances sont à considérer comme non-monétaires. La réduction de valeur doit être examinée en parallèle avec la réestimation de la créance et du traitement des écarts de conversion.

Stocks Non-monétaire

Créances à un an au plus Monétaire : toutefois, les réductions de valeur sur créances sont à considérer comme non-monétaires. La réduction de valeur doit être examinée en parallèle avec la réestimation de la créance et du traitement des écarts de conversion.

Placements de trésorerie Monétaire Valeurs disponibles Monétaire

Comptes de régularisation Monétaire et non-monétaire suivant les éléments qui ont générés ces opérations diverses.

#### PASSIF

Capital Non-monétaire

Primes d'émission Non-monétaire

Plus-value de réévaluation Non-monétaire Réserves Non-monétaire

Bénéfice ou perte reporté Non-monétaire Subsidés en capital Non-monétaire

Provisions pour risques et charges Monétaire et non-monétaire

Dettes à plus d'un an Monétaire : toutefois, les acomptes reçus en devises étrangères représentent des positions de change partiellement dénouées sur créances. La créance sujette à réestimation en clôture est la créance nette tandis que pour l'acompte une différence de change est actée.

Dettes à un an au plus Monétaire : toutefois, les acomptes reçus en devises étrangères représentent

des positions de change partiellement dénouées sur créances. La créance sujette à réestimation en clôture est la créance nette tandis que pour l'acompte une différence de change est actée. Comptes de régularisation Monétaire et non-monétaire suivant les éléments qui ont générés ces opérations diverses.

#### B. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.

Pour les instruments financiers dérivés conclus dans un but de couverture d'emprunts ou de transactions commerciales, les règles comptables sont précisées ci-après :

##### - IRS (Interest rate swap)

L'objectif de l'entreprise n'est pas de couvrir la valeur d'un actif contre une perte potentielle mais de changer les caractéristiques d'un flux d'intérêt, afin de passer d'un intérêt fixe à un intérêt variable ou vice-versa.

Dès le jour de la conclusion et jusqu'à la date d'échéance, le montant notionnel du contrat, avec indication du sens, est inscrit en comptes de droits et engagements, étant entendu que ce montant notionnel n'exprime pas en soi la situation de l'entreprise vis-à-vis des tiers débiteurs et créanciers mais ne constitue qu'un indicateur du montant sur lequel un IRS est conclu.

Les flux financiers relatifs aux IRS sont comptabilisés en rubrique V.A. du compte de résultats. La méthode de comptabilisation tient compte de la substance de l'accord contractuel et de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence, la réalité économique du coût réel de l'endettement étant influencé par ce type d'instrument financier. Si la durée de l'IRS devait excéder celle de l'emprunt, les flux pour cette période seraient imputés en comptes de résultats sous les rubriques IV.C. et V.C..

##### - Contrats de change à terme

Pour les contrats de change à terme conclus dans un but de couverture spécifique de transactions commerciales, il est procédé à l'enregistrement d'une part du contrat à terme en comptes de droits et engagements et, d'autre part, de l'actif ou du passif dans le bilan au taux de change à terme du contrat. Lors de la clôture des comptes, il n'est procédé à aucune réestimation de l'actif ou du passif, ni du contrat de change à terme.

##### - IRCS (Interest rate currency swap)

Dès le jour de la conclusion et jusqu'à la date d'échéance, les devises achetées et vendues à terme sont inscrites en comptes de droits et engagements, au cours de couverture.

Les flux d'intérêts sont comptabilisés en compte de résultats conformément aux IRS.

##### - Provision à constituer

Les positions non couvertes sur instruments financiers dérivés liés à la dette financière sont couvertes par une provision correspondante lorsque des pertes latentes sont constatées, à la date de clôture, sur base de leur réestimation à la valeur de marché.

#### ANNEXE 3 : OPERATIONS DE FINANCEMENT ALTERNATIF

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de sale-and-rent back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par la société pour le financement essentiellement de matériel roulant.

Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Dans un premier temps, ces immobilisations corporelles restent comptabilisées dans les comptes de la société. Ensuite, ces immobilisations sont décomptabilisées et des créances sont comptabilisées suite aux contrats de location-financement avec des entreprises liées. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus au bilan, sauf :

s'il n'y a pas de mouvements de cash dans les comptes bancaires ; et les investissements sont constitués auprès :

##### - d'Eurofima ;

- des états qui présentent une qualité de crédit supérieure conforme à la politique financière de la société;

- des organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure ; ou

- des contreparties des opérations.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étalées sur la durée de ces opérations. Informations complémentaires

Bilan social : En vertu du Titre 2, Art.2, §1 de l'A.R. du 11/12/2013 : " Tous les membres du

personnel statutaire et non statutaire au service de la SNCB Holding au 31 décembre 2013 sont de plein droit transférés vers HR RAIL à compter du 1er janvier 2014, sans que cela n'entraîne une modification de leur statut juridique ". Devenant ainsi l'employeur unique du Groupe SNCB à partir de cette date, HR RAIL met à disposition de la SNCB et d'Infrabel le personnel nécessaire à l'exercice de leurs activités.



**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE***Continuité*

*La crise sanitaire persistante continue à peser sur les résultats opérationnels de l'entreprise. A cela s'ajoute une augmentation du coût de l'énergie. Sur base d'une analyse des conséquences financières attendues et en particulier de la position actuelle de liquidité, des flux financiers attendus et des sources financières disponibles, il apparaît que la continuité des activités de la SNCB n'est pas compromise. D'autant plus que la SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 M€ (la SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention de le faire). Par conséquent, les comptes 2021 ont été établis dans une hypothèse de continuité des activités de la SNCB.*

*Le 15 novembre 2021, Moody's a publié une opinion de crédit sur la SNCB dans laquelle elle a confirmé le rating à long terme de A1 avec une perspective 'stable' et à court terme de P-1. Standard & Poor's a confirmé la note à long terme de A avec perspective 'stable' et confirmé le rating à court terme de A-1 au 24 novembre 2021.*

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN  
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET  
DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

**RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS**

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: .....

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

**Au cours de l'exercice**

**Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total en équivalents temps plein (ETP) .....

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total .....

**Frais de personnel**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total .....

**Montant des avantages accordés en sus du salaire .....**

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	.....	.....	.....
1002	.....	.....	.....
1003	.....	.....	.....
1011	.....	.....	.....
1012	.....	.....	.....
1013	.....	.....	.....
1021	.....	.....	.....
1022	.....	.....	.....
1023	.....	.....	.....
1033	.....	.....	.....

**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP .....  
 Nombre d'heures effectivement prestées .....  
 Frais de personnel .....  
 Montant des avantages accordés en sus du salaire .....

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	.....	.....	.....
1013	.....	.....	.....
1023	.....	.....	.....
1033	.....	.....	.....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

<b>A la date de clôture de l'exercice</b>		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b> .....		105	.....	.....	.....
<b>Par type de contrat de travail</b>					
Contrat à durée indéterminée .....		110	.....	.....	.....
Contrat à durée déterminée .....		111	.....	.....	.....
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....		112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement .....		113	.....	.....	.....
<b>Par sexe et niveau d'études</b>					
Hommes .....		120	.....	.....	.....
de niveau primaire .....		1200	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....		1201	.....	.....	.....
de niveau supérieur non universitaire .....		1202	.....	.....	.....
de niveau universitaire .....		1203	.....	.....	.....
Femmes .....		121	.....	.....	.....
de niveau primaire .....		1210	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....		1211	.....	.....	.....
de niveau supérieur non universitaire .....		1212	.....	.....	.....
de niveau universitaire .....		1213	.....	.....	.....
<b>Par catégorie professionnelle</b>					
Personnel de direction .....		130	.....	.....	.....
Employés .....		134	.....	.....	.....
Ouvriers .....		132	.....	.....	.....
Autres .....		133	.....	.....	.....

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Au cours de l'exercice</b>		Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées .....		150	.....	17.147,3
Nombre d'heures effectivement prestées .....		151	.....	24.400.601
Frais pour la société .....		152	.....	1.168.329.197,94

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée .....
- Contrat à durée déterminée .....
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....
- Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	.....	.....	.....
210	.....	.....	.....
211	.....	.....	.....
212	.....	.....	.....
213	.....	.....	.....

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée .....
- Contrat à durée déterminée .....
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....
- Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

- Pension .....
- Chômage avec complément d'entreprise .....
- Licenciement .....
- Autre motif .....
- le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	.....	.....	.....
310	.....	.....	.....
311	.....	.....	.....
312	.....	.....	.....
313	.....	.....	.....
340	.....	.....	.....
341	.....	.....	.....
342	.....	.....	.....
343	.....	.....	.....
350	.....	.....	.....

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	.....	5811	.....
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	.....	5812	.....
Coût net pour la société .....	5803	.....	5813	.....
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	.....	58131	.....
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032	.....	58132	.....
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033	.....	58133	.....
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821	.....	5831	.....
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822	.....	5832	.....
Coût net pour la société .....	5823	.....	5833	.....
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841	.....	5851	.....
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842	.....	5852	.....
Coût net pour la société .....	5843	.....	5853	.....



## **RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

*pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)*

## **CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONTRATS**

- *Procès-verbal ou rapport spécial sur les décisions et/ou la conclusion d'une opération impliquant un intérêt opposé de nature patrimoniale entre un administrateur et la société et/ou sur les contrats conclus entre l'administrateur unique étant également l'actionnaire unique et la société (article 5:77, §1, article 6:65, §1, article 7:96, §1 et article 7:103, §1 du Code des sociétés et des associations)*

- *Rapport sur les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la société (article 7:231, 3ème alinéa du Code des sociétés et des associations)*

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

*d'une société européenne (article 15:29 du Code des sociétés et des associations) ou d'une société coopérative européenne (article 16:27 du Code des sociétés et des associations)*

**LES COMPTES ANNUELS**

*de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée en qualité d'associé ou membre à responsabilité illimitée (à ajouter uniquement si les codes A, B, C et D dans la section C-Cap 6.5.2 ne sont pas d'application) (article 3:12, §1, 7° du Code des sociétés et des associations)*

**AUTRES DOCUMENTS**

*(à spécifier par la société)*

# Secteurs d'activités

**COMPTES SECTORIELS  
PUBLIES  
2021**

## I. Introduction

Les comptes sectoriels sont établis conformément aux articles 27§1 de la loi du 21 mars 1991 et 8§2 de la loi du 15 juin 2015 qui modifie le Code ferroviaire du 30 août 2013. En vertu de ces lois, la SNCB est tenue d'établir un système distinct de comptes pour les activités ayant trait à ses tâches de service public, d'une part, et pour ses autres activités, d'autre part. L'annexe des comptes annuels de la SNCB doit contenir un bilan, un compte de résultats et un flux de trésorerie séparé pour ces activités.

Outre les secteurs Activités de missions de services publics (« Activités MSP ») et les Activités commerciales, nous distinguons le secteur Dette historique. La dette historique qui subsiste après la réorganisation du Groupe SNCB au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est présentée séparément. En effet, la dette résiduelle incombant à la SNCB au 1<sup>er</sup> janvier 2014 résulte d'une restructuration décidée par l'Etat belge et il n'est pas possible de déterminer l'affectation aux autres secteurs après le transfert à Infrabel.

## II. Règles d'évaluation et de répartition aux secteurs

Les règles d'évaluation et de répartition aux secteurs ont été déterminées par le Conseil d'Administration et sont résumées ci-dessous.

Certaines rubriques du bilan sont entièrement réparties entre les secteurs Activités MSP, Activités commerciales et Dette historique sur base de centres de coûts ou d'une analyse détaillée (notamment pour les immobilisations, subsides en capital et stocks) ou sur base des effectifs des secteurs (pour les dettes pour avantages au personnel et dettes sociales).

Les parties des rubriques bilantaires qui sont directement allouables aux secteurs (dont provisions pour assainissements du sol, instruments financiers, avances reçues sur commandes en cours, etc.) sont allouées à ces secteurs, tandis que les parties non allouables sont reprises dans le secteur Activités MSP.

Le montant du capital des secteurs correspond à l'actif net de chacun de ces secteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2014, si l'actif net est positif. Par contre, un compte courant intersectoriel est comptabilisé à cette date si l'actif net est négatif. Après le 1<sup>er</sup> janvier, les comptes courants intersectoriels sont impactés par les flux de trésorerie des secteurs et l'allocation des intérêts intersectoriels du secteur Dette historique vers les deux autres secteurs.

Les actifs et passifs du secteur Dette historique incluent :

- La dette financière nette diminuée des dettes engagées pour compte de l'État y compris les ajustements de juste valeur et les intérêts courus et non échus ;
- Le solde des cautionnements nets versés ou perçus relatifs aux Credit Support Annexes (« CSA »), y compris les intérêts courus et non échus (Market-to-Market, « MTM ») ;
- Le solde net des commissions relatives aux opérations de financement alternatif (« NPV »).



Le résultat est alloué aux secteurs sur base des centres de coûts/profits dans la comptabilité générale, adaptés par des écritures intersectorielles dont :

- la répartition des subsides d'exploitation non spécifiques au sein des secteurs Activités MSP en fonction du résultat d'exploitation cash de chacun de ces secteurs ;
- la refacturation de prestations entre secteurs sur base d'éléments de la comptabilité analytique ;
- l'allocation aux secteurs, sur base de l'effectif, des charges d'exploitation provenant des services communs au niveau local, des directions et de la société ainsi que du résultat financier et des autres éléments relatifs aux dettes pour avantages au personnel.

Les charges financières nettes du secteur Dette historique sont réaffectées aux autres secteurs sur base du tableau des flux de trésorerie cumulé par secteur.

### III. Bilans sectoriels

#### III.1 Bilan au 31 décembre 2021

31/12/2021	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Elimination participations inter-sectorielles	Total
<b>Actifs</b>					
Immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente (à l'exception des activités abandonnées)	609.621.578,57	7.703.421.454,06	0,00	0,00	8.313.043.032,63
Participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	241.129.181,43	92.085.964,10	0,00	0,00	333.215.145,53
Participations intersectorielles	0,00	980.920.846,40		-980.920.846,40	0,00
Créances commerciales et autres débiteurs	97.927.113,95	837.801.943,08	914.232.406,06	0,00	1.849.961.463,09
Instruments financiers dérivés	0,00	1.562.596,31	247.105.574,17	0,00	248.668.170,48
Autres actifs financiers	57.414.535,35	0,00	553.618.149,29	0,00	611.032.684,64
Actifs d'impôts différés	0,00	0,00		0,00	0,00
Stocks	14.632.262,11	219.013.537,21		0,00	233.645.799,32
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	63.624,85	419.688.573,53	0,00	419.752.198,38
Créances d'impôt courant	0,00	1.594.868,95		0,00	1.594.868,95
Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente (activités abandonnées)	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des actifs</b>	<b>1.020.724.671,41</b>	<b>9.836.464.834,96</b>	<b>2.134.644.703,05</b>	<b>-980.920.846,40</b>	<b>12.010.913.363,02</b>
<b>Passifs</b>					
Capital	684.423.134,44	545.520.057,53	0,00	-980.920.846,40	249.022.345,57
Réserves et résultat reporté	474.990.351,72	-995.469.457,34	-128.861.001,51	0,00	-649.340.107,13
Résultat de l'exercice	102.979.248,57	-101.589.897,54	25.959.944,64	0,00	27.349.295,67
<b>Capitaux propres</b>	<b>1.262.392.734,73</b>	<b>-551.539.297,35</b>	<b>-102.901.056,87</b>	<b>-980.920.846,40</b>	<b>-372.968.465,89</b>
Subsides en capital	0,00	7.645.807.091,11		0,00	7.645.807.091,11
Provisions	44.157.523,34	130.704.542,01		0,00	174.862.065,35
Dettes financières	22.271.765,82	12.860.472,56	2.928.123.507,60	0,00	2.963.255.745,98
Instruments financiers dérivés	11.792,67	1.174.699,78	480.140.615,29	0,00	481.327.107,74
Dettes d'impôts courants	0,00	185.411,36		0,00	185.411,36
Dettes commerciales	0,00	363.414.528,98		0,00	363.414.528,98
Dettes sociales	4.710.911,63	93.375.339,77		0,00	98.086.251,40
Dettes pour avantages au personnel	22.850.254,84	451.771.615,88		0,00	474.621.870,72
Autres dettes	8.078.704,59	156.355.169,88	17.887.881,79	0,00	182.321.756,26
<b>Passifs</b>	<b>102.080.952,89</b>	<b>8.855.648.871,33</b>	<b>3.426.152.004,68</b>	<b>0,00</b>	<b>12.383.881.828,90</b>
Comptes courants intersectoriels	-343.749.016,21	1.532.355.260,99	-1.188.606.244,75	0,00	0,03
<b>Total des passifs</b>	<b>1.020.724.671,41</b>	<b>9.836.464.834,97</b>	<b>2.134.644.703,05</b>	<b>-980.920.846,40</b>	<b>12.010.913.363,04</b>

Dette historique au 1/1/2014      1.906.832.556,69  
 Capitaux propres                      102.901.056,87  
 Dette historique au 31/12/2021      2.009.733.613,56

### III.2 Bilan au 31 décembre 2020

31/12/2020	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Elimination participations intersectorielles	Total
<b>Actifs</b>					
Immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente (à l'exception des activités abandonnées)	536.566.956,57	7.559.879.968,49	0,00	0,00	8.096.446.925,06
Participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	247.604.454,34	93.263.964,10	0,00	0,00	340.868.418,44
<b>Participations intersectorielles</b>	<b>0,00</b>	<b>980.920.846,40</b>	<b>0,00</b>	<b>-980.920.846,40</b>	<b>0,00</b>
Créances commerciales et autres débiteurs	30.086.053,40	811.522.015,40	960.396.851,94	0,00	1.802.004.920,74
Instruments financiers dérivés	0,00	9.411,72	306.388.523,16	0,00	306.397.934,88
Autres actifs financiers	57.514.535,35	0,00	582.198.573,45	0,00	639.713.108,80
Actifs d'impôts différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks	16.669.615,07	215.992.274,11	0,00	0,00	232.661.889,18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	32.567.127,80	532.168.293,23	0,00	564.735.421,03
Créances d'impôt courant	140.710,76	1.974.431,69	0,00	0,00	2.115.142,45
Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente (activités abandonnées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des actifs</b>	<b>888.582.325,49</b>	<b>9.696.130.039,71</b>	<b>2.381.152.241,78</b>	<b>-980.920.846,40</b>	<b>11.984.943.760,58</b>
<b>Passifs</b>					
Capital	684.423.134,44	545.520.057,53	0,00	-980.920.846,40	249.022.345,57
Réserves et résultat reporté	492.341.813,18	-820.071.716,05	-79.654.188,63	0,00	-407.384.091,50
Résultat de l'exercice	-17.351.461,46	-175.397.741,29	-49.206.812,88	0,00	-241.956.015,63
<b>Capitaux propres</b>	<b>1.159.413.486,16</b>	<b>-449.949.399,81</b>	<b>-128.861.001,51</b>	<b>-980.920.846,40</b>	<b>-400.317.761,56</b>
Subsides en capital	0,00	7.413.078.995,99	0,00	0,00	7.413.078.995,99
Provisions	54.985.619,22	129.599.408,41	0,00	0,00	184.585.027,63
Dettes financières	27.473.333,95	13.582.605,40	3.034.684.417,38	0,00	3.075.740.356,73
Instruments financiers dérivés	207.690,33	5.479.788,48	529.675.039,25	0,00	535.362.518,06
Dettes d'impôts courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes commerciales	0,00	319.563.311,41	0,00	0,00	319.563.311,41
Dettes sociales	4.828.506,82	92.137.416,10	0,00	0,00	96.965.922,92
Dettes pour avantages au personnel	25.651.604,74	489.483.119,34	0,00	0,00	515.134.724,08
Autres dettes	8.773.029,92	215.241.974,76	20.815.660,64	0,00	244.830.665,32
<b>Passifs</b>	<b>121.919.784,98</b>	<b>8.678.166.619,89</b>	<b>3.585.175.117,27</b>	<b>0,00</b>	<b>12.385.261.522,14</b>
<b>Comptes courants intersectoriels</b>	<b>-392.750.945,64</b>	<b>1.467.912.819,62</b>	<b>-1.075.161.873,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>888.582.325,49</b>	<b>9.696.130.039,71</b>	<b>2.381.152.241,78</b>	<b>-980.920.846,40</b>	<b>11.984.943.760,58</b>

Dette historique au 1/1/2014 1.906.832.556,69  
 Capitaux propres 128.861.001,51  
 Dette historique au 31/12/2020 2.035.693.558,20

#### IV. Comptes de résultats sectoriels

## IV.1 Compte de résultats 2021

2021	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Eliminations intersectorielles	Total
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>312.132.058,28</b>	<b>851.025.449,14</b>	<b>40.961.074,18</b>	<b>-106.684.808,81</b>	<b>1.097.433.772,79</b>
Chiffre d'affaires	209.665.399,18	716.113.913,91		-110.254.121,29	815.525.191,80
Production immobilisée	48.928,01	104.130.333,38		1.616.692,61	105.795.954,00
Autres produits d'exploitation	102.417.731,09	30.781.201,85	40.961.074,18	1.952.619,87	176.112.626,99
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-179.645.345,59</b>	<b>-2.131.938.410,26</b>	<b>1.049.491,60</b>	<b>106.684.808,81</b>	<b>-2.203.849.455,44</b>
Approvisionnements et marchandises	-9.527.921,50	-97.276.481,35		-187.054,93	-106.991.457,78
Services et biens divers	-122.449.655,85	-1.063.338.473,90		253.157.728,00	-932.630.401,75
Frais de personnel	-47.176.435,34	-945.957.650,93		-145.321.891,43	-1.138.455.977,70
Autres charges d'exploitation	-491.332,90	-25.365.804,08	1.049.491,60	-963.972,83	-25.771.618,21
<b>EBITDA avant subsides d'exploitation</b>	<b>132.486.712,69</b>	<b>-1.280.912.961,12</b>	<b>42.010.565,78</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.106.415.682,65</b>
<i>dont cash récurrent</i>	49.292.505,42	-1.294.197.413,77	0,00	3.747,22	-1.244.901.161,13
<i>dont cash non récurrent</i>	66.779.363,12	41.437.436,97	0,00	-3.747,22	108.213.052,87
Subsides d'exploitation	0,00	1.146.806.725,29	0,00	0,00	1.146.806.725,29
<b>Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur</b>	<b>132.486.712,69</b>	<b>-134.106.235,83</b>	<b>42.010.565,78</b>	<b>0,00</b>	<b>40.391.042,64</b>
<i>Cash récurrent</i>	49.292.505,42	-147.390.688,48	0,00	3.747,22	-98.094.435,84
<i>Cash non récurrent</i>	66.779.363,12	41.437.436,97	0,00	-3.747,22	108.213.052,87
<i>Non cash</i>	16.414.844,15	-28.152.984,32	42.010.565,78		30.272.425,61
Subsides en capital	0,00	436.613.652,43	0,00		436.613.652,43
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	-25.154.918,45	-455.758.057,31	0,00		-480.912.975,76
Pertes de valeur sur participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	-6.287.236,54	0,00	0,00		-6.287.236,54
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>101.044.557,70</b>	<b>-153.250.640,71</b>	<b>42.010.565,78</b>	<b>0,00</b>	<b>-10.195.517,23</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>8.131.774,80</b>	<b>14.207.578,62</b>	<b>-15.590.465,15</b>	<b>0,00</b>	<b>6.748.888,27</b>
<i>Cash</i>	8.062.400,27	9.885.672,18	-47.084.381,41		-29.136.308,96
<i>Non cash</i>	69.374,53	4.321.906,44	31.493.916,26		35.885.197,23
Résultat net des activités abandonnées	0,00	0,00			0,00
<b>Résultat net avant impôt sur le résultat</b>	<b>109.176.332,49</b>	<b>-139.043.062,09</b>	<b>26.420.100,63</b>	<b>0,00</b>	<b>-3.446.628,96</b>
<b>(Charges) / produits d'impôt sur le résultat net</b>	<b>0,00</b>	<b>-141.006,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-141.006,39</b>
<i>Cash</i>	0,00	-141.006,39	0,00		-141.006,39
<i>Non cash</i>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Résultat net</b>	<b>109.176.332,49</b>	<b>-139.184.068,48</b>	<b>26.420.100,63</b>	<b>0,00</b>	<b>-3.587.635,35</b>
Autres éléments du résultat global	-6.197.083,92	37.594.170,93	-460.155,99		30.936.931,02
<b>Résultat global total</b>	<b>102.979.248,57</b>	<b>-101.589.897,54</b>	<b>25.959.944,64</b>	<b>0,00</b>	<b>27.349.295,67</b>
<i>Cash</i>	124.134.268,81	-96.208.585,72	-47.084.381,41	0,00	-19.158.698,32
<i>Non cash</i>	-21.155.020,24	-5.381.311,82	73.044.326,05	0,00	46.507.993,99
Différences IFRS-BE-GAAP	671.280,12	-2.068.561,82	-26.280.892,45	0,00	-27.678.174,15
Résultat BE-GAAP	103.650.528,69	-103.658.459,36	-320.947,81	0,00	-328.878,48

## IV.2 Compte de résultats 2020

2020	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Eliminations intersectorielles	Total
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>245.624.542,66</b>	<b>883.403.550,65</b>	<b>3.358.719,57</b>	<b>-140.180.850,33</b>	<b>992.205.962,55</b>
Chiffre d'affaires	216.870.004,50	739.581.692,92	0,00	-147.294.240,06	809.157.457,36
Production immobilisée	55.735,17	110.966.102,37	0,00	1.664.870,33	112.686.707,87
Autres produits d'exploitation	28.698.802,99	32.855.755,36	3.358.719,57	5.448.519,40	70.361.797,32
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-207.117.881,62</b>	<b>-2.387.396.203,46</b>	<b>-1.716,78</b>	<b>140.180.850,33</b>	<b>-2.454.334.951,53</b>
Approvisionnements et marchandises	-9.415.826,85	-97.683.969,73	0,00	263.149,61	-106.836.646,97
Services et biens divers	-144.667.913,96	-1.316.449.273,95	0,00	276.394.925,31	-1.184.722.262,60
Frais de personnel	-50.125.180,97	-946.546.597,11	0,00	-129.100.524,09	-1.125.772.302,17
Autres charges d'exploitation	-2.908.959,84	-26.716.362,67	-1.716,78	-7.376.700,50	-37.003.739,79
<b>EBITDA avant subsides d'exploitation</b>	<b>38.506.661,04</b>	<b>-1.503.992.652,81</b>	<b>3.357.002,79</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.462.128.988,98</b>
<i>dont cash récurrent</i>	34.623.098,63	-1.513.342.333,28	0,00		-1.478.719.234,65
<i>dont cash non récurrent</i>	989.651,00	17.208.948,51	0,00		18.198.599,51
Subsides d'exploitation	0,00	1.407.115.337,37	0,00	0,00	1.407.115.337,37
<b>Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur</b>	<b>38.506.661,04</b>	<b>-96.877.315,44</b>	<b>3.357.002,79</b>	<b>0,00</b>	<b>-55.013.651,61</b>
<i>Cash récurrent</i>	34.623.098,63	-106.226.995,91	0,00		-71.603.897,28
<i>Cash non récurrent</i>	989.651,00	17.208.948,51	0,00		18.198.599,51
<i>Non cash</i>	2.893.911,41	-7.859.268,04	3.357.002,79		-1.608.353,84
Subsides en capital	0,00	416.274.600,25	0,00		416.274.600,25
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	-24.865.266,11	-441.986.039,49	0,00		-466.851.305,60
Pertes de valeur sur participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>13.641.394,93</b>	<b>-122.588.754,68</b>	<b>3.357.002,79</b>	<b>0,00</b>	<b>-105.590.356,96</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>9.207.758,21</b>	<b>4.996.901,88</b>	<b>-57.590.975,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-43.386.314,96</b>
<i>Cash</i>	9.384.563,50	8.605.435,27	-49.911.989,74		-31.921.990,97
<i>Non cash</i>	-176.805,29	-3.608.533,39	-7.678.985,30		-11.464.323,99
Résultat net des activités abandonnées	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Résultat net avant impôt sur le résultat</b>	<b>22.849.153,13</b>	<b>-117.591.852,80</b>	<b>-54.233.972,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-148.976.671,92</b>
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat net	0,00	-10.590.083,99	0,00		-10.590.083,99
<i>Cash</i>	0,00	9.820,74	0,00		9.820,74
<i>Non cash</i>	0,00	-10.599.904,73	0,00		-10.599.904,73
<b>Résultat net</b>	<b>22.849.153,13</b>	<b>-128.181.936,79</b>	<b>-54.233.972,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-159.566.755,91</b>
Autres éléments du résultat global	-40.200.614,59	-47.215.804,50	5.027.159,37		-82.389.259,72
<b>Résultat global total</b>	<b>-17.351.461,46</b>	<b>-175.397.741,29</b>	<b>-49.206.812,88</b>	<b>0,00</b>	<b>-241.956.015,63</b>
<i>Cash</i>	44.997.313,13	-80.402.791,39	-49.911.989,74	0,00	-85.317.468,00
<i>Non cash</i>	-62.348.774,59	-94.994.949,90	705.176,86	0,00	-156.638.547,63
Différences IFRS-BE-GAAP	1.825.816,93	21.910.863,83	5.320.000,20	0,00	29.056.680,96
Résultat BE-GAAP	-15.525.644,53	-153.486.877,47	-43.886.812,68	0,00	-212.899.334,67

## V. Flux de trésorerie sectoriels

	2021			2020		
	Activités commerciales	Missions de service public	Total	Activités commerciales	Missions de service public	Total
EBITDA CASH récurrent et non récurrent	116.071.868,54	-105.953.251,51	10.118.617,03	35.612.749,63	-89.018.047,40	-53.405.297,77
Résultat financier cash directement imputable aux secteurs	1.088.088,66	2.406.342,40	3.494.431,06	1.185.720,35	558.298,23	1.744.018,58
Impôts	0,00	-141.006,39	-141.006,39	0,00	9.820,74	9.820,74
Résultat cash avant résultat financier intersectoriel	117.159.957,20	-103.687.915,50	13.472.041,70	36.798.469,98	-88.449.928,43	-51.651.458,45
Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement, net*	-173.819.999,60	-617.287.631,75	-791.107.631,35	7.502.842,26	-525.032.170,82	-517.529.328,56
Subsides en capital encaissés*	0,00	668.563.495,63	668.563.495,63	0,00	660.449.411,38	660.449.411,38
Immobilisations financières, net	-7.773.594,16	-515.532,00	-8.289.126,16	-178.161,00	0,00	-178.161,00
Total flux de trésorerie hors BFR	-64.433.636,56	-52.927.583,62	-117.361.220,18	44.123.151,24	46.967.312,13	91.090.463,37
Besoin en fonds de roulement	5.368.751,18	-15.905.543,16	-10.536.791,98	13.419.403,04	87.729.968,21	101.149.371,25
Flux de trésorerie avant résultat financier intersectoriel	-59.064.885,38	-68.833.126,78	-127.898.012,16	57.542.554,28	134.697.280,34	192.239.834,61
Résultats financiers intersectoriels au 31/12/2021	6.974.311,61	7.479.329,77	14.453.641,39	8.198.843,15	8.047.137,04	16.245.980,19
Flux de trésorerie	-52.090.573,77	-61.353.797,01	-113.444.370,78	65.741.397,43	142.744.417,37	208.485.814,80

\*y compris transferts intersectoriels

## VI. Comptes courants intersectoriels

	2021			2020		
	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique
Début de l'année	-392.750.945,64	1.467.912.819,62	-1.075.161.873,97	-327.009.548,22	1.610.657.236,99	-1.283.647.688,77
Flux de trésorerie avant résultats financiers intersectoriels	55.976.241,04	71.921.771,13	-127.898.012,17	-57.542.554,28	-134.697.280,33	192.239.834,61
Résultats financiers intersectoriels	-6.974.311,61	-7.479.329,77	14.453.641,39	-8.198.843,15	-8.047.137,04	16.245.980,19
Fin de l'année	-343.749.016,21	1.532.355.260,99	-1.188.606.244,75	-392.750.945,64	1.467.912.819,62	-1.075.161.873,97

## VII. Interventions par les pouvoirs publics

### VII.1 Subsidés en capital

2021	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Total
01/01/2021	0,00	7.413.078.995,99	0,00	7.413.078.995,99
Fusion avec Eurogare	0,00	19.993,10	0,00	19.993,10
Nouveaux*	0,00	669.321.754,45	0,00	669.321.754,45
Prise en résultat	0,00	-436.613.652,43	0,00	-436.613.652,43
31/12/2021	0,00	7.645.807.091,11	0,00	7.645.807.091,11

\* y compris transferts intersectoriels

2020	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Total
01/01/2020	0,00	7.199.710.289,48	0,00	7.199.710.289,48
Nouveaux*	0,00	629.643.306,76	0,00	629.643.306,76
Prise en résultat	0,00	-416.274.600,25	0,00	-416.274.600,25
31/12/2020	0,00	7.413.078.995,99	0,00	7.413.078.995,99

\* y compris transferts intersectoriels

2021	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Total
Acquisitions d'immobilisations*	124.608.036,46	619.482.784,02	0,00	744.090.820,48
Encaissements des subsides*	0,00	668.563.495,63	0,00	668.563.495,63
Pourcentage subsidié	0,0%	107,9%	N.S.	89,8%

\* y compris transferts intersectoriels

2020	Activités commerciales	Missions de service public	Dette historique	Total
Acquisitions d'immobilisations*	11.845.998,20	525.174.189,84	0,00	537.020.188,04
Encaissements des subsides*	0,00	660.449.411,38	0,00	660.449.411,38
Pourcentage subsidié	0,0%	125,8%	N.S.	123,0%

\* inclusif transferts intersectoriels

31/12/2021	Activités commerciales	Missions de service public	31/12/2020	Activités commerciales	Missions de service public
Immobilisations	609.621.578,57	7.703.421.454,06	Immobilisations	536.566.956,57	7.559.879.968,49
Subsidés en capital	0,00	7.645.807.091,11	Subsidés en capital	0,00	7.413.078.995,99
Pourcentage subsidié	0,0%	99,3%	Pourcentage subsidié	0,0%	98,1%



## VII.2 Subsidés d'exploitation

2021	Activités commerciales		Missions de service public		Total
Chiffre d'affaires	0,00	24.193.196,74			24.193.196,74
Subsidés d'exploitation	0,00	1.146.806.725,29			1.146.806.725,29
<b>Subsidés d'exploitation via le résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>1.170.999.922,03</b>			<b>1.170.999.922,03</b>
dont:					
subsidés d'exploitation variables	0,00	290.004.765,88			290.004.765,88

2020	Activités commerciales		Missions de service public		Total
Chiffre d'affaires	0,00	30.834.000,00			30.834.000,00
Subsidés d'exploitation	0,00	1.407.115.337,37			1.407.115.337,37
<b>Subsidés d'exploitation via le résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>1.437.949.337,37</b>			<b>1.437.949.337,37</b>
dont subsidés d'exploitation variables	0,00	358.694.836,26			358.694.836,26

## VII.3 Subsidés en intérêts

2021	Dette Historique	2020	Dette Historique
Subsidés en intérêts*	22.291.363,37	Subsidés en intérêts*	24.060.152,31

\* inclus dans le résultat financier

## VII.4 Créances sur pouvoirs publics – subsidés


	Subsidés en capital	Subsidés d'exploitation*	Subsidés en intérêts	Total
<b>01/01/2021</b>	<b>50.504.336,48</b>	<b>357.801.074,47</b>	<b>17.146.543,26</b>	<b>425.451.954,21</b>
Nouvelles	669.321.754,45	1.127.094.742,41	22.798.308,95	1.819.214.805,81
Encaissements	-668.563.495,63	-1.086.399.168,03	-23.374.887,69	-1.778.337.551,35
Autres mouvements	-4.002.594,09	2.100.000,00	0,00	-1.902.594,09
<b>31/12/2021</b>	<b>47.260.001,21</b>	<b>400.596.648,85</b>	<b>16.569.964,52</b>	<b>464.426.614,58</b>

\* y compris par le chiffre d'affaires

	Subsidés en capital	Subsidés d'exploitation*	Subsidés en intérêts	Total
<b>01/01/2020</b>	<b>81.310.441,08</b>	<b>481.428.144,83</b>	<b>19.833.572,18</b>	<b>582.572.158,09</b>
Nouvelles	629.643.306,76	1.393.250.699,63	24.673.045,02	2.047.567.051,41
Encaissements	-660.449.411,38	-1.517.237.000,00	-27.360.073,94	-2.205.046.485,32
Autres mouvements	0,02	359.230,01	0,00	359.230,03
<b>31/12/2020</b>	<b>50.504.336,48</b>	<b>357.801.074,47</b>	<b>17.146.543,26</b>	<b>425.451.954,21</b>

\* y compris par le chiffre d'affaires

## VIII. Variation de la dette historique

€	31/12/2020	31/12/2021
Dette financière nette	1.981.992.801,11	2.055.208.764,49
Préfinancements	-569.810.285,57	-535.542.858,54
MtM	-382.659.101,00	-371.051.961,00
NPV	23.134.532,93	20.068.235,61
Fair Value	135.983.077,90	106.160.464,35
ICNE	15.381.850,12	16.664.656,72
Résultats financiers intersectoriels	20.751.070,49	35.204.711,88
Cumul des flux de trésorerie des autres secteurs	810.919.612,22	683.021.600,05
	<b>2.035.693.558,20</b>	<b>2.009.733.613,56</b>
		
	<b>-25.959.944,64</b>	
Eléments non cash		-31.606.104,27
Intérêts nets payés		31.606.457,38
Résultats financiers intersectoriels		14.453.641,39
Différences de change		-1.471.882,21
Fusion B-Parking		-1.049.432,84
Fusion Eurogare		-37.892.624,09
		<b>-25.959.944,64</b>

**Rapport du collège  
des commissaires  
sur les comptes  
statutaires**

## **Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de la société SNCB SA de Droit Public sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de SNCB SA de Droit Public (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du Collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Les réviseurs d'entreprises, membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprise, ont été nommés en tant que commissaires par l'assemblée générale du 29 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de SNCB SA de Droit Public durant cinq exercices consécutifs.

Sur base de l'article 25§3 de la loi du 21 mars 1991, les deux autres membres du Collège des commissaires ont été désignés par les Assemblées générales de la Cour des comptes du 18 décembre 2019 et du 23 novembre 2020.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 12.013.119.193 EUR et le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 328.878 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

---

KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL / TVA BE 0419.122.548 RPM Bruxelles  
Maatschappelijke zetel: Luchthaven Brussel Nationaal 1K - 1930 Zaventem – Belgique  
KPMG Réviseurs d'Entreprises, a Belgian BV/SRL and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative ("KPMG International"), a Swiss entity.

BDO Bedrijfsrevisoren BV/SRL / TVA BE 0419.122.548 RPM Bruxelles  
Maatschappelijke zetel: Da Vincilaan 9 Box E.6 - Elsinore Building - 1935 Zaventem - België  
BDO Bedrijfsrevisoren CVBA, a limited liability company incorporated in Belgium, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.  
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

Rekenhof | Cour des Comptes  
Regentschapsstraat 2 – 1000 Brussel | Rue de Régence 2 – 1000 Bruxelles

### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Point clé de l'audit***

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de points clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf

si la loi ou la réglementation en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du commissaire parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du Collège des commissaires***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 12 mai 2022

### **Le Collège des Commissaires**

Les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
représentée par

Patrick De Schutter  
Réviseur d'Entreprises

BDO Réviseurs d'Entreprises  
représentée par

Felix Fank  
(Authentication) Signé numériquement par  
Felix Fank (Authentication)  
DN : cn=Felix Fank  
(Authentication), c=BE

Felix Fank  
Réviseur d'Entreprises

La Cour des Comptes représentée par

Rudi  
Moens  
(Signature) Digitaal  
ondertekend door  
Rudi Moens  
(Signature)  
Datum: 2022.05.12  
08:56:17 +02'00'

Rudi Moens  
Conseiller à la Cour des Comptes

Pierre Rion  
(Signature) Signature  
numérique de  
Pierre Rion  
(Signature)  
Date : 2022.05.12  
08:33:45 +02'00'

Pierre Rion  
Conseiller à la Cour des Comptes